



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/380  
29 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

Dixième session  
Bangkok (Thaïlande)  
12-19 février 2000

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED À LA DIXIÈME SESSION DE  
LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes
<b>AU-DELÀ DE L'UNIFICATION DES MARCHÉS : UNE COMMUNAUTÉ MONDIALE DE COOPÉRATION ET DE CONNAISSANCE PARTAGÉE POUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT</b> <i>Réflexions personnelles, Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED</i>	
INTRODUCTION . . . . .	1 - 12
<b>I. MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT : LES CAUSES DE L'IMPASSE ACTUELLE . . . . .</b>	<b>13 - 65</b>
<b>A. <i>Les carences de l'environnement extérieur</i> . . . . .</b>	<b>16 - 34</b>
1. Libéralisation financière, flux financiers privés, instabilité et développement . . . . .	16 - 20
2. Le manque de ressources financières pour le développement et le problème de la dette . . . . .	21 - 29
3. Le développement et le système commercial international . . . . .	30 - 34
<b>B. <i>Contraintes internes des pays en développement</i> . . . . .</b>	<b>35 - 65</b>
1. Caractéristiques structurelles . . . . .	36 - 44
2. Savoir, compétences et entreprises . . . . .	45 - 55
3. Politiques intérieures des pays en développement et modèles de développement . . . . .	56 - 65
<b>II. VERS UN NOUVEL ENGAGEMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT : AMÉLIORER LA CONDUITE D'UNE ÉCONOMIE INTERNATIONALE EN VOIE DE MONDIALISATION . . . . .</b>	<b>66 - 94</b>
<b>A. <i>Parvenir à une croissance forte et régulière</i> . . . . .</b>	<b>67 - 69</b>
<b>B. <i>Faciliter le commerce international, les modes de financement et l'acquisition de connaissances</i> . . . . .</b>	<b>70 - 94</b>
1. Le régime commercial : faire en sorte que les marchés contribuent au développement . . . . .	71 - 77
2. Architecture financière du développement . . . . .	78 - 86
3. Vers une meilleure gestion publique des connaissances aux fins du développement . . . . .	87 - 94

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Chapitre	Paragrapes
<b>III. La CNUCED, UNE INSTITUTION FONDÉE SUR LE SAVOIR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT</b> . . . . .	95 - 142
<b>A. Domaines d'étude essentiels</b> . . . . .	100 - 104
<b>B. Comprendre la dynamique de la mondialisation, de l'interdépendance et du développement</b> . . . . .	105 - 110
<b>C. Commerce et développement</b> . . . . .	111 - 129
1. Programme concret à prévoir pour les pays en développement dans les négociations commerciales . . . . .	116 - 122
2. Importance des produits de base . . . . .	123 - 125
3. Les services et le commerce électronique . . . . .	126 - 127
4. Efficacité commerciale . . . . .	128 - 129
<b>D. Investissement et développement</b> . . . . .	130 - 139
1. Travaux de recherche et analyse des politiques . . . . .	133 - 134
2. Renforcer les capacités . . . . .	135 - 136
3. Encourager la formation d'un consensus . . . . .	137 - 139
<b>E. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires</b> . . . . .	140 - 142
<b>IV. PARTENARIATS ET EFFICACITÉ : COMMENT ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU DÉVELOPPEMENT</b> . . . . .	143 - 190
<b>A. Coopération technique</b> . . . . .	147 - 161
1. Cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des activités financées par des fonds extrabudgétaires : détermination des priorités . . . . .	148 - 153
2. Cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des activités financées par des fonds extrabudgétaires : gestion des ressources . . . . .	154 - 157
3. Le rôle des États membres . . . . .	158 - 161

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

<b>Chapitre</b>		<b>Paragraphes</b>
<b>B.</b>	<b><i>La CNUCED et les autres organisations internationales</i></b>	162 - 168
1.	Coordination : les objectifs . . . . .	163 - 165
2.	Division du travail entre la CNUCED et d'autres organisations de développement . . . . .	166 - 168
<b>C.</b>	<b><i>La CNUCED, la société civile et le secteur privé</i></b> . . .	169 - 179
1.	Partenariats avec le secteur privé . . . . .	171 - 174
2.	Intégrer la société civile aux débats de la CNUCED . . . . .	175 - 179
<b>D.</b>	<b><i>La CNUCED à l'aube du XXIe siècle : observations finales</i></b> . . . . .	180 - 190

**AU-DELÀ DE L'UNIFICATION DES MARCHÉS : UNE COMMUNAUTÉ  
MONDIALE DE COOPÉRATION ET DE CONNAISSANCE PARTAGÉE  
POUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT**

**Réflexions personnelles**

***Rubens Ricupero***  
***Secrétaire général de la CNUCED***

Il y a des façons plus paisibles de terminer un siècle (et un millénaire) que par une guerre doublée d'une crise économique de grande envergure et d'alertes périodiques aux intoxications alimentaires. Cette fin de siècle apparaît plus orageuse que sereine.

Les guerres, les crises et les psychoses d'intoxication alimentaire ont un effet commun : elles suscitent toutes peur, anxiété, insécurité, et ce non seulement en provoquant des souffrances bien réelles, mais aussi en menaçant de nous priver de tout avenir. Or, comme nous vivons presque autant pour l'avenir que pour le présent, en nous projetant constamment dans le futur, il est très difficile d'envisager la vie sans la perspective d'un avenir meilleur.

Mais la vie n'a de sens que si, dans le présent et dans l'avenir, nous pouvons satisfaire aux deux besoins les plus fondamentaux de l'être humain, à savoir la sécurité et l'affection.

Les États, les gouvernements et les organisations internationales ont initialement été créés pour assurer avant tout la sécurité. En sont-ils encore capables dans ce monde en révolution ?

Jusqu'à ces dernières années, la plus grande menace pour la sécurité venait du risque d'agression extérieure, de guerre entre les États. Grâce à divers facteurs, y compris la chance, et, dans une certaine mesure aussi, avec l'aide d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, nous avons tout juste réussi à éviter une "destruction mutuelle assurée". Toutefois, la guerre froide, "l'équilibre de la terreur", la division en deux blocs du monde, de l'Europe, de l'Allemagne, de Berlin et du Viet Nam, les conflits idéologiques et le communisme totalitaire sont désormais des choses du passé. Ce n'est pas là une mince réussite, et nous devons nous en féliciter.

Cependant, à peine avons-nous écarté la menace d'un anéantissement nucléaire que nous avons été confrontés à un autre mode brutal de destruction et de cruauté : les guerres civiles, la purification ethnique et le génocide - au Cambodge, en Afrique, en Bosnie et aujourd'hui au Kosovo. Ni les Nations Unies, ni des organisations régionales ou des alliances militaires telles que l'OTAN n'étaient conçues pour faire face à des guerres intérieures. Comment s'étonner dès lors qu'elles aient été incapables d'en empêcher le déclenchement et qu'elles n'aient que médiocrement réussi à les juguler une fois le cycle de la violence engagé ?

Le tragique paradoxe de la guerre au Kosovo - une guerre où les pertes civiles sont devenues la règle, et non plus l'exception, et où les civils ont quasiment été les seules victimes - met en lumière la cause fondamentale de notre actuel sentiment de doute et de confusion, à savoir qu'il est de plus en plus difficile de faire des choix tranchés entre l'affirmation et la négation de valeurs. Les choix possibles relèvent davantage d'arbitrages hasardeux entre des valeurs d'importance égale.

Le débat public sur le Kosovo au sein des pays membres de l'OTAN a porté, non pas sur la fin - nul n'a jamais nié qu'il fallait mettre un terme à la purification ethnique - mais sur les moyens. Aurait-il été possible de concilier le respect de la valeur sacrée de la vie de ses propres soldats avec le respect de la vie tout aussi sacrée de civils étrangers ? Est-ce que les violations massives des droits de l'homme qui ont été constatées auraient pu être combattues de l'intérieur plutôt que de l'extérieur du système des Nations Unies ? Et est-ce que les raisons invoquées pour justifier l'intervention au Kosovo devraient s'appliquer à des situations analogues dans d'autres pays, loin de l'Europe et de l'oeil des caméras de télévision ?

Poser ces questions ne signifie pas contester de récentes décisions : il s'agit simplement de montrer que même dans les pays engagés dans l'action menée au Kosovo, l'éventail des choix apparaissait parfois limité, imparfait, sélectif. Poser ces questions ne doit pas non plus servir d'alibi à l'inaction et à la paralysie : dans des situations extrêmes comme au Kosovo, la priorité doit toujours être donnée aux êtres humains. L'exemple à éviter est celui du Rwanda, où un million de personnes environ ont été massacrées, tandis que le monde entier regardait ailleurs.

À chaque fois que certaines valeurs sont défendues au détriment d'autres valeurs, l'action engagée, aussi urgente et nécessaire soit-elle, ne peut que susciter un débat déchirant, laissant un sentiment d'ambiguïté et de confusion qui explique pour beaucoup le malaise contemporain.

La technologie - autrement dit la connaissance appliquée - semble être à la veille de concrétiser l'aspiration multiséculaire de l'homme à l'invulnérabilité, la capacité de faire la guerre sans pertes. Il semblera peut-être contradictoire que ce qui apparaît comme un progrès puisse, en dernière analyse, créer un déséquilibre réel ou apparent entre les coûts et les avantages de la guerre, au bénéfice d'une certaine manière des seconds. C'est là un cas où il est manifeste que le savoir renforce la puissance. Mais quels effets cela aura-t-il sur le sentiment de sécurité de ceux qui ne possèdent pas la technologie voulue ? La meilleure façon d'empêcher que le sentiment d'insécurité de ceux-ci ne s'aggrave serait que ces progrès concernant les moyens de faire la guerre servent à renforcer, et non pas à affaiblir, le concept de sécurité collective, c'est-à-dire qu'ils soient explicitement mis au service de la sécurité et de la légalité internationales. Pour cela, il faudra instituer un meilleur mécanisme de décision, qui soit moins sujet à des blocages comme au temps de la guerre froide et qui permette de surmonter le dilemme ô combien trop fréquent entre la volonté d'agir avec détermination, même au prix du sacrifice de certaines valeurs, et la volonté de préserver certaines valeurs au prix de l'inaction face à la violation de valeurs supérieures.

Seul un mécanisme démocratique et efficace de ce type pourrait obtenir l'appui de ceux qui ont les moyens d'agir et recueillir le libre assentiment de la majorité, conférant ainsi une légitimité incontestée à une puissance qui représenterait une beaucoup plus grande convergence d'aspirations et de valeurs que ce n'est actuellement le cas. C'est la raison pour laquelle le monde ne peut se passer de l'Organisation des Nations Unies, principale source de légitimité au sein du système international et seule véritable assemblée universelle où cette indispensable communauté de vues peut être réalisée.

Les relations entre l'homme et l'environnement sont marquées par le même lien causal d'un savoir technologique au service du pouvoir (exercé cette fois sur la nature), pouvoir qui produit paradoxalement moins, plutôt que davantage, de sécurité. Les forces qui ont nourri deux siècles d'expansion industrielle et d'accroissement sans précédent de la richesse et de la prospérité sont les mêmes qui, aujourd'hui, constituent une menace pour l'atmosphère, le climat, les océans, les forêts et, tout récemment, les secrets les plus intimes de la vie même.

Lorsque Emmanuel Mounier écrivit *La grande peur du vingtième siècle*, il pensait à l'anéantissement nucléaire. Les grandes peurs aujourd'hui concernent les accidents nucléaires, comme celui de Tchernobyl, les marées noires, l'empoisonnement des océans, la destruction de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète, la disparition des forêts et l'extinction des espèces. Notre foi ancienne, quelque peu naïve, dans les vertus de la science et de la technologie a été en grande partie détruite. Le sentiment s'est fait jour que les scientifiques et les responsables gouvernementaux étaient soit directement responsables, soit, d'entente avec les grandes entreprises, incapables de prévenir des problèmes tels que la "maladie de la vache folle", le différend entre l'Amérique du Nord et l'Europe sur la viande de veau aux hormones, la peur des aliments génétiquement modifiés ou l'incapacité de trouver un remède au sida.

Le point commun de nombre de ces problèmes apparemment disparates est la crainte souvent mal définie, mais néanmoins palpable, qu'ont de nombreux individus, dans les pays en développement comme dans les pays développés, de voir des forces impersonnelles qu'ils ne maîtrisent pas et qui n'ont de compte à rendre à personne - bureaucraties lointaines, sociétés transnationales gigantesques, organisations internationales dont les débats restent confidentiels - prendre le contrôle de leur vie. La réaction est humaine, et compréhensible. Mais comprendre, voire partager, les préoccupations de ceux qui souhaitent rétablir le lien qui a été rompu entre l'homme et la nature n'aide pas à faire les choix difficiles qui doivent être faits. Devrions-nous décréter la fin de la croissance économique, même dans les pays qui ont pris du retard dans leur développement et qui continuent de souffrir d'une production insuffisante, pour sauver un environnement mondial mis à mal par trop de production et trop de consommation dans d'autres pays ? Le principe de précaution devrait-il être une raison suffisante pour renoncer aux espoirs que nous donne le génie génétique d'éliminer certaines maladies ou de révolutionner l'agriculture ?

Pour ce qui est de l'économie, le panorama d'insécurité générale n'est pas différent de celui qui existe dans d'autres domaines. Le siècle s'achève sans que deux grands problèmes aient été résolus, à savoir le chômage de masse et

l'aggravation des inégalités. Aucun système d'organisation de la production n'a jamais été capable de fournir un emploi productif à chaque homme et à chaque femme qui voulait travailler. Les disparités en ce qui concerne la répartition de la richesse et du revenu se creusent, dans les pays et entre les pays. D'après une récente étude réalisée par Raymond W. Baker et Jennifer Nordin, "... on peut s'attendre à ce que, au début du siècle prochain, l'écart de revenu entre les quintiles supérieurs et inférieurs soit d'environ 150 pour 1, si ce n'est déjà le cas" <sup>1</sup>/. L'emploi garanti à vie, qui s'était progressivement généralisé après la révolution industrielle, fait désormais partie du passé. Les emplois sont de plus en plus rares et précaires. Et la précarité est tout le contraire de la sécurité. Comme un représentant auprès de l'Organisation internationale du Travail l'a récemment exprimé, c'est le monde à l'envers : les adultes ne trouvent pas d'emploi et doivent retourner à l'école pour essayer de devenir à nouveau "employables", tandis que des enfants qui devraient être à l'école sont obligés de travailler.

Dans les régions pauvres du monde, c'est-à-dire une très grande partie de la planète, la possibilité même d'un développement durable a été remise en question par la crise économique partie d'Asie il y a deux ans. Cette crise, qui est la cinquième grande crise monétaire et financière de ces 20 dernières années, mérite véritablement d'être qualifiée de "crise du développement", et ce pour trois grandes raisons. Premièrement, elle a frappé presque exclusivement la plupart des pays en développement et a épargné les pays industrialisés, quand elle ne leur a pas été profitable du fait de la baisse des prix des produits de base, des fuites de capitaux et de la diminution des prix des importations d'articles manufacturés engendrée par les dévaluations monétaires. Deuxièmement, et de façon paradoxale, elle a eu des effets beaucoup plus dévastateurs dans les pays en développement les plus avancés, faisant ainsi sérieusement douter du postulat selon lequel le développement est un processus qui réduit la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs. Troisièmement, elle a fait naître des incertitudes et des doutes quant à la possibilité, une fois la crise passée, de retrouver les niveaux de performance économique qui constituaient la seule démonstration convaincante jusque-là d'un développement possible sur plusieurs décennies - c'est-à-dire ce qui avait été l'expérience de ce groupe de pays autrefois qualifiés de "tigres asiatiques".

Des millions de personnes ont perdu leur emploi dans les pays touchés par la crise; 30 ans de progrès dans la lutte contre la pauvreté ont été effacés en quelques semaines; et l'angoisse, le désespoir, l'insécurité et, dans certains cas, la désagrégation et la violence politiques sont revenus en force. Pour la première fois depuis très longtemps, la croissance économique dans les pays riches a été, en 1998 et 1999, sensiblement plus forte que dans les pays pauvres, ce qui a creusé l'écart entre les deux groupes de pays.

En raison des différences de puissance et de niveau de savoir, les crises n'ont pas eu, dans le domaine de l'économie comme dans ceux de la sécurité politique ou de la sécurité environnementale, les mêmes conséquences partout. Les dévaluations monétaires au Royaume-Uni ou en Italie au début des années 90

---

<sup>1</sup>Raymond W. Baker et Jennifer Nordin, "A 150-to-1 Ratio is far too lopsided for Comfort", *International Herald Tribune*, 5 février 1999, éditorial/page d'opinion.

n'ont pas provoqué un effondrement financier ou un sauve-qui-peut des investisseurs comme cela s'est produit en Thaïlande ou en République de Corée en 1997. Était-ce parce que ces deux pays industrialisés européens étaient économiquement plus puissants, avaient de meilleurs "fondamentaux" ou plus de savoir-faire et de compétences en matière de réglementation et de supervision des marchés financiers ?

Pour ce qui est des décisions économiques, les options disponibles, du point de vue des valeurs humaines, ne sont pas plus satisfaisantes que les choix pratiques dans d'autres domaines. Devrions-nous définitivement sacrifier la sécurité de l'emploi et demander aux gens d'accepter la précarité comme une condition "normale", le prix à payer pour assurer la flexibilité du marché du travail, en espérant du même coup créer davantage d'emplois ? Est-il nécessaire, pour atteindre cet objectif, d'abaisser le coût du travail au point de multiplier le nombre de travailleurs pauvres, et d'accroître ainsi la misère et les inégalités extrêmes ? Les pays en développement sont-ils condamnés à subordonner leurs priorités en matière de croissance aux caprices de marchés financiers volatils ?

Dans leur article, Baker et Nordin écrivent que : "Un monde où les moyens de transport et de communication - en particulier la télévision, le téléphone cellulaire et Internet - sont bon marché ne peut supporter durablement un écart global de revenu de 150 à 1. Un milliard d'individus vivant dans l'extrême pauvreté, à côté d'un autre milliard de personnes vivant dans une opulence croissante sur une planète tous les jours plus petite et plus intégrée n'est pas un scénario viable ... Un tel écart comporte autant de risques pour les riches que pour les pauvres".

Sadako Ogata, qui, en sa qualité de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, sait plus que n'importe qui d'autre ce que tragédie humaine veut dire, nous a rappelé par des paroles graves prononcées à l'occasion d'une visite au Musée de l'Holocauste qu'"il ne peut y avoir de mondialisation tant que nous n'en aurons pas fini avec le génocide".

Le message est on ne peut plus clair : premièrement, il n'y a pas de frontières imperméables entre les différentes dimensions - politiques, économiques, environnementales - de la sécurité; deuxièmement, la mondialisation ne peut être limitée à la sphère économique.

C'est ce que le Président Franklin D. Roosevelt voulait dire lorsqu'il a déclaré, il y a plus de 50 ans, que tous les êtres humains devraient être libérés de la peur et du besoin. C'est également la base de l'intégrité fondamentale des droits de l'homme : droits politiques, sociaux, économiques, culturels, et droit au développement.

Dans le même temps, l'universalité de certaines valeurs fondamentales nous impose à tous, riches et pauvres, une responsabilité commune. Cela est assurément vrai pour les droits de l'homme et pour l'environnement mondial. Mais comment attendre des pauvres une solidarité dans ces domaines si les riches ne font pas preuve de la même solidarité dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement ? La diminution spectaculaire, indéfendable, de l'aide publique au développement est la manifestation profondément préoccupante d'une tendance qui risque de miner les fondements moraux de la validité universelle de

valeurs essentielles. Ces fondements ne peuvent être que l'unité primordiale de l'humanité. La foi dans ce concept reste toutefois à traduire en actes, aussi bien qu'en paroles.

Lorsque Mme Sadako Ogata déclare que la mondialisation ne saurait coexister avec le génocide, elle dit simplement que pour justifier son nom, la mondialisation doit inclure, et non pas exclure, intégrer, et non pas marginaliser, créer de la vie riche de toute sa diversité, et non pas engendrer l'uniformité de la pauvreté et de la mort.

Ses paroles ont aussi une autre dimension, qui mérite d'être soulignée. Elle donne à entendre, et c'est également mon opinion, que la mondialisation n'est pas un produit historique fini, un fait accompli qui nous est imposé par des forces échappant à notre contrôle, immuables comme la course des planètes. Il s'agit plutôt d'un "chantier", d'une "opera aperta", un processus dans lequel nous sommes à la fois acteurs et sujets. La mondialisation dans ses diverses manifestations n'en est encore qu'à ses étapes initiales. Dix années seulement ont passé depuis la chute du mur de Berlin, suivie de la désintégration de l'Union soviétique et du communisme en Europe; ce fut un bouleversement politique et social qui mit fin à l'hétérogénéité idéologique et créa les conditions de la convergence d'idées et de valeurs qui caractérise aujourd'hui la mondialisation.

Comme Stephen Commins <sup>2</sup>/ l'a écrit : "... alors que certains considèrent que la mondialisation est un ensemble de relations et de systèmes achevé ou presque achevé, c'est en fait, dans sa forme actuelle, un système en formation qui s'étalera sur une période de transition de 15 à 25 ans au moins". Parmi les nouvelles relations qui apparaissent, quelques-unes risquent de saper la sécurité, au lieu de la renforcer. De plus, certaines approches simplistes de la mondialisation esquissées à grands traits par ses partisans et par ses critiques négligent nombre de subtilités et de nuances qui existent dans et entre les différentes sociétés. "Une vision intégrant davantage les questions de population et d'environnement, l'apparition de nouveaux rôles pour les femmes, de nouvelles formes de violence et de conflit, et les insuffisances profondes d'une conception étroite du rôle prépondérant de l'économie de marché, fait souvent défaut", écrit Commins. Il affirme toutefois que "les premières étapes actuelles des transitions en cours offrent une chance de façonner des politiques et des institutions mondiales qui n'existera plus dans 10 ou 15 ans". Cette chance doit être saisie des deux mains par tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté, énergiques et déterminés, qui croient dans la promesse d'un avenir meilleur.

Pour les pays en développement, confrontés à ces difficultés écrasantes, la ligne d'action à suivre est simple, même si elle n'est pas facile. Plutôt que de se plier à la nécessité de s'adapter à un système mondial censé être immuable, ils doivent s'efforcer de façonner ce système en fonction de leurs propres besoins en matière de développement, à leur propre rythme et conformément à leurs propres forces et faiblesses. Ce processus devra

---

<sup>2</sup>Stephen Commins, "Globalization and Foundations for Human Security", World Vision's discussion papers, *World Vision International*, No 8, printemps 1999, p. 20 à 28.

nécessairement aller de pair avec, pour ces pays, un effort d'intégration dans un système économique transformé et plus ouvert.

Les implications pour la CNUCED sont claires. La CNUCED doit faire plus que s'efforcer de comprendre et d'interpréter la mondialisation; elle doit contribuer, à sa juste mesure, à ce que le changement soit, non pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer les choses. Sa mission ne se limite pas à promouvoir une sorte d'intégration pure et simple, sans réserve, des pays en développement dans l'économie mondiale et le système commercial. En fait, contrairement à ce que l'on entend souvent, en matière d'intégration internationale la qualité compte davantage que la quantité et le rythme; l'intégration peut assurément être trop forte, trop rapide, ou mal conçue.

Prenons par exemple mon propre pays, le Brésil. Pendant 350 ans environ, entre 1530 et 1890, il a été parfaitement intégré au système commercial et à l'économie mondiale. Il exportait la quasi-totalité de sa production de sucre et de café. Le commerce extérieur constituait un secteur prépondérant de l'économie. Mais cela reposait sur une économie de plantation (*latifundia*) et d'esclavage, c'est-à-dire sur un système qui concentrait fortement la richesse (la terre) et le revenu entre les mains d'un petit nombre (les esclaves étant bien entendu maintenus à un simple niveau de subsistance).

Ce système n'a pu être créé et maintenu pendant si longtemps que grâce au mécanisme pervers qui le rattachait aux marchés extérieurs (dans les États du nord des États-Unis d'Amérique, en revanche, l'esclavage ne s'est jamais imposé en raison de l'absence des conditions écologiques nécessaires à une économie de plantation tournée vers l'exportation). Ainsi, dans le cas du Brésil, l'intégration aux marchés internationaux s'est accompagnée d'une désintégration sociale au niveau national. Qu'est-ce qui pouvait être plus préjudiciable à la cohésion interne qu'une société divisée en maîtres et en esclaves ? D'autres pays d'Amérique latine, beaucoup moins intégrés à l'économie internationale, sont pour cette raison sortis de la période coloniale avec une situation économique plus modeste, mais un meilleur équilibre social.

Dans le même ordre d'idées, il n'est pas difficile d'identifier aujourd'hui les pays qui souffrent d'une dépendance excessive à l'égard des capitaux extérieurs, ou d'un petit nombre de produits de base, ou d'investissements étrangers directs disproportionnés, concentrés dans un secteur "enclavé".

En bref, nous devrions viser à l'intégration vertueuse des pays en développement dans un système mondial plus favorable, qui leur permettrait de poursuivre une croissance régulière et socialement harmonieuse, d'accroître leur épargne et leur productivité, de diversifier leurs capacités de production et d'augmenter leur part de la chaîne de valeur ajoutée ainsi que leurs capacités technologiques.

Il ne fait aucun doute qu'une sorte de nouvel ordre apparaît progressivement. Ses contours restent flous, mais dans certains cas, il est évident qu'il va dans la mauvaise direction, lorsqu'il aggrave les inégalités, engendre précarité et insécurité, et réduit la marge de manoeuvre ou la capacité d'action des pays et des gouvernements. Au lieu de nous résigner à subir passivement cette évolution, nous devons prendre des mesures correctives pour

que le changement ne se fasse pas dans le chaos ou l'injustice. D'une façon différente, et à une époque différente, il s'agit de poursuivre l'instauration inachevée d'un ordre international plus équitable à travers les grandes conférences des Nations Unies et d'autres institutions.

C'est un peu reprendre l'attitude - sans en afficher le caractère présomptueux - du Roi de Castille, Alphonse le Sage, lorsqu'il déclarait que s'il avait été présent à la création de l'univers, il aurait donné quelques conseils utiles pour un meilleur ordonnancement du monde.

Puisqu'il change déjà, il s'agit de savoir non pas si le système international peut changer, mais quel sens, quelle orientation et quelle qualité donner à cette transformation. Autrement dit, dans quelle sorte de monde voulons-nous vivre ? Un élément de réponse que je voudrais apporter est qu'une véritable mondialisation va beaucoup plus loin que l'abaissement des obstacles et l'unification des marchés pour le commerce, l'investissement et le financement. Elle n'est pas synonyme de libéralisation, même si c'est un instrument qu'elle utilise dans de nombreux cas.

Il est à noter que, jusqu'ici, la mondialisation a été assez sélective en matière de libéralisation. Des pressions ont été exercées sur les pays pour qu'ils libéralisent le commerce, l'investissement et les flux financiers. Mais cette volonté de libéralisation n'a pas été aussi forte dans le cas de produits intéressant les pays en développement, de la mobilité de la main-d'oeuvre, de l'immigration en général ou de la promotion d'un accès sans restriction au savoir.

Une véritable mondialisation devrait aspirer à l'unification de l'espace planétaire pour les communications, les échanges et la coopération entre les peuples, les cultures et les civilisations, et ce non pas de façon abstraite, mais à travers les êtres humains qui incarnent ces concepts et leur donnent une réalité. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'exploiter le plein potentiel du phénomène qui confère à la mondialisation sa particularité : le progrès des télécommunications et de l'électronique, la transformation du temps et de l'espace. Ce que ces forces ont en commun, c'est leur pouvoir de mettre les individus en relation les uns avec les autres, de rompre enfin l'isolement et de faciliter, d'accélérer et de rendre moins chers les échanges, les interactions, le commerce, etc. Exploiter à bonne fin les télécommunications signifie non seulement faciliter les échanges de marchandises, mais aussi les échanges d'idées, de valeurs, de croyances et d'émotions. Les télécommunications devraient faciliter le dialogue, et non pas provoquer un affrontement de civilisations. Rien ne symbolise mieux cela que le nombre croissant de personnes, les millions d'individus de différentes cultures et nationalités du monde entier reliés entre eux par le réseau Internet.

La technologie sur laquelle s'appuie la mondialisation - la transmission presque instantanée, de moins en moins coûteuse, de masses d'informations croissantes - a été comparée à l'invention de Gutenberg, que nous pouvons qualifier de "première révolution de l'information", pour les répercussions qu'elle a sur la vie des individus.

Ces répercussions tiennent en partie à la façon dont la technologie a amplifié la prépondérance dont bénéficiait déjà le marché, car, en dépit de

leurs imperfections, les marchés sont généralement bien plus efficaces que les bureaucraties lorsqu'il s'agit de traiter de grandes quantités d'informations à travers les mécanismes de formation des prix. Bien qu'ils ne puissent constituer le critère ultime de la sécurité, des droits de l'homme, de la qualité de l'environnement, du succès de la lutte contre la pauvreté, ou encore de l'équité ou des nombreuses autres valeurs qui transcendent la froideur des statistiques et des prix, les marchés sont certainement plus efficaces lorsqu'il s'agit de promouvoir la croissance économique. À l'ère de l'information, la capacité de mieux utiliser l'information, c'est-à-dire le savoir, devient ainsi la clef du succès économique et commercial; de fait, cet outil stratégique - véritable levier d'expansion et de promotion - peut être encore plus important que le capital, la main-d'oeuvre bon marché ou les ressources naturelles.

On peut, à cet égard, distinguer deux catégories de savoirs. L'une est le savoir technique et économique qui permet de maîtriser des procédés complexes de production et de commercialisation des biens et services. L'autre catégorie, encore relativement floue, concerne le savoir politique, social et culturel, c'est-à-dire la capacité de gérer des systèmes sociaux de plus en plus évolués de façon à assurer la cohérence et la synergie entre une multitude d'éléments en interaction.

C'est à la première catégorie que l'on pense généralement lorsque l'on parle de l'économie contemporaine à forte intensité de savoir ou de connaissances. Le savoir devenant un facteur de plus en plus décisif, un produit de plus en plus essentiel, son acquisition fait plus que jamais du développement un processus continu et ininterrompu d'apprentissage.

Il en découle d'importantes conséquences pour la concurrence, qui ne peut plus être considérée comme un simple jeu économique n'exigeant que des règles bien définies et un arbitre impartial. Un troisième élément devient indispensable : un bon apprentissage de la compétitivité. Personne ne jugerait raisonnable ou juste de demander à un élève d'école primaire de se mesurer à un diplômé d'Harvard ou de la Sorbonne; mais c'est en fait ce que l'on attend de nombreux pays en développement dans le contexte des échanges commerciaux mondiaux.

À tout le moins, il faudra fournir à chaque débutant une chance égale d'apprendre les règles du jeu, en lui laissant un temps d'apprentissage pendant lequel il ne risquera pas d'être mis hors course par des joueurs déjà confirmés. Même des conditions de concurrence relativement égales peuvent ne pas être suffisantes lorsque les inégalités et la pauvreté sont telles que les pays et les individus partent de niveaux bien trop disparates.

Selon un historien britannique, R.H. Tawney, "... les possibilités de s'élever ne peuvent remplacer une certaine égalité concrète de revenu et de condition sociale. Pour que ces possibilités existent ... il faut non seulement que la voie soit ouverte à tous, mais aussi que le point de départ soit le même pour tous". Dans l'article de Roy Hattersley <sup>3</sup>/, paru dans *The New Statesman*, dans lequel j'ai trouvé cette citation, l'auteur indique que, 130 années après que William Gladstone a éliminé les obstacles institutionnels aux nominations

---

<sup>3</sup>Roy Hattersley, "Meritocracy doesn't work", dans *Up and down the social ladder*, *The New Statesman*, 1999.

dans la haute fonction publique et aux postes de commandement militaire en Grande-Bretagne, ce sont toujours les mêmes qui continuent d'obtenir la plupart des emplois !

C'est parce qu'ils sont conscients que, "dans une société inégale, ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont condamnés à rester pauvres, dans l'absolu comme d'un point de vue relatif", que certains pays ont eu recours à une discrimination positive, à des lois sur l'égalité des chances et à d'autres mesures volontaristes pour remédier à des disparités initiales criantes. Les mêmes raisons, selon moi, justifient la nécessité de continuer d'appliquer aux pays en développement un "traitement spécial et différencié", redéfini de façon plus concrète et actualisé.

Une dimension souvent absente de ce débat concerne la relation de synergie qui existe entre le savoir et la puissance ou le pouvoir, chacun alimentant l'autre et s'en trouvant renforcé en retour (il y a quatre siècles, Francis Bacon déclarait que "avoir la connaissance, c'est avoir le pouvoir"). Cela explique pourquoi le savoir est protégé par le pouvoir politique et économique, tendance qui a été sensiblement renforcée à l'occasion des récentes négociations multilatérales.

Personne ne conteste que les inventeurs et les innovateurs doivent être dûment récompensés. On peut toutefois se demander si les choses ne vont pas trop loin lorsque les autorités chargées des questions de concurrence des grands pays industrialisés doivent intervenir de plus en plus fréquemment pour empêcher la formation d'ententes dans l'industrie pharmaceutique ou la constitution de positions dominantes dans l'industrie du logiciel et sur le réseau Internet, ou lorsqu'un historien respecté de l'économie, le professeur John Galambos <sup>4</sup>/, de l'Université Johns Hopkins, déclare qu'en vérité "les oligopoles mondiaux sont aussi inévitables qu'il est inévitable que le soleil se lève à l'est". Quelle sorte de protection peut être offerte aux consommateurs dans les pays en développement lorsque les lois et les institutions en matière de concurrence sont totalement inexistantes ou sont structurellement déficientes ?

Ce serait faire preuve de candeur que de croire que pour résoudre le problème du savoir, il suffira de construire des écoles ou de mettre des ordinateurs dans les salles de classe. Il faudra aussi veiller à ce que, à mesure que les obstacles au commerce et autres obstacles sont éliminés, de nouveaux obstacles déraisonnables ne soient pas érigés dans des domaines tels que celui des banques de données ou celui des modifications génétiques des organismes vivants. Depuis que l'agriculture a été inventée au Moyen-Orient il y a 12 000 ans environ, les semences et les animaux domestiqués n'ont jamais cessé de circuler librement d'un pays à un autre et d'une civilisation à une autre, comme il a été rappelé à l'occasion d'une exposition organisée par le Muséum d'histoire naturelle de Washington, intitulée "the seeds of change" (les graines du changement).

Assez souvent, ces graines ou ces semences ont été prises aux Amérindiens et à d'autres peuples vaincus - que l'on songe au maïs, à la pomme de terre, à

---

<sup>4</sup>Cité dans G. Pascal Zachary, "Let's Play Oligopoly! It's a Favorite Pursuit of Corporate Giants", *The Wall Street Journal*, 10 mars 1990, p. 1.

la tomate ou au cacao. "Tout ce que nous héritons des fortunés // nous l'avons pris aux vaincus" <sup>5</sup>/ sont des vers qui viennent à l'esprit, frappés au coin de la vérité. La dette d'un peuple était généralement annulée par un don de ce peuple à d'autres peuples, par un mécanisme de concessions mutuelles spontanées, un équilibre de retraits et de contributions à un fonds commun. Est-il sage aujourd'hui d'aller dans la direction opposée, de faire en sorte que tout puisse faire l'objet d'une appropriation privée au nom du profit ?

Dans le passé, le savoir a souvent été le facteur qui a rendu la domination et l'oppression possibles, comme cela a été le cas pendant toute la période au cours de laquelle l'Occident a imposé sa règle aux peuples d'Asie, d'Afrique et des Amériques. "L'Histoire peut être servitude, l'Histoire peut être liberté" <sup>6</sup>/. Mais si elle ne se répète pas, si l'histoire demain doit être liberté, le savoir doit devenir, non pas un monopole, mais une force accessible et libératrice. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons réaliser le vœu exprimé par Norbert Wiener, fondateur de la cybernétique : "Être informé, c'est être libre".

Il serait paradoxal que l'accès au savoir soit de plus en plus restreint précisément à un moment où la révolution des télécommunications rend beaucoup plus facile la circulation matérielle, entre les civilisations, d'une information qui a été pour beaucoup dans le progrès intellectuel de l'humanité.

Le type de savoir dont le besoin apparaît le plus grand, et le domaine dans lequel les progrès ont malheureusement été au mieux inégaux concernent la capacité de gérer des systèmes sociaux de plus en plus complexes, de façon à leur donner cohérence et signification. Cette capacité est le résultat d'un processus graduel et cumulatif, d'une maturation et d'un apprentissage par l'expérience. Comparé à des formes plus simples de savoir qui s'acquiert à court terme ou à moyen terme, c'est, selon Fernand Braudel, un processus séculaire - la *longue durée*. C'est généralement à ce type de savoir et de connaissances que nous pensons dans le cas de sociétés avancées qui ont appris à devenir non seulement plus riches, mais aussi politiquement et économiquement plus stables et plus démocratiques, moins sujettes à la violence, plus équilibrées, homogènes et harmonieuses au plan social. C'est un tout qui résulte de la synergie de progrès dans tous les domaines, et non pas seulement dans le domaine économique, qui fait que ce tout est plus que la simple somme de ses éléments.

S'il est plus facile de trouver des exemples de ce genre au niveau national qu'au niveau international - le processus étant naturellement de plus en plus complexe à mesure que l'on avance - des choses considérables ont néanmoins été réalisées au niveau international. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir réussi à éviter pendant plus de cinquante ans que n'éclatent de nouvelles guerres mondiales, que ne se reproduise la grande dépression ou que ne soient utilisées les armes atomiques. Mais il reste beaucoup à faire.

En tant qu'organisation axée sur le savoir, s'occupant davantage de la forêt que des arbres, des mécanismes d'ensemble de l'économie mondiale vus dans la perspective du développement, la CNUCED a assurément quelque chose à dire, et à faire, quant à la nécessité de rendre cohérent le système économique, dans

---

<sup>5</sup>T.S. Eliot, "Little Gidding", III, dans les Quatre Quatuors.

<sup>6</sup>Idem., ib.

l'intérêt des pays en développement. À la suite de la crise asiatique, lorsque des désordres monétaires et financiers ont profondément perturbé les échanges commerciaux, pendant un bref moment la communauté internationale a de nouveau songé à instaurer un minimum de cohérence entre, d'une part les mécanismes monétaires et financiers et, d'autre part, le commerce.

Alors que l'on prédisait que l'impressionnante croissance du commerce de ces dernières années dynamiserait l'économie mondiale pour le reste de la décennie, c'est l'inverse qui s'est produit. La crise financière a entraîné un effondrement de la croissance du commerce, qui est passée de presque 10 % en 1997 à 3,7 % à peine en 1998. Cette chute brutale a été provoquée par des ajustements apportés à la balance des opérations courantes de la pire façon qui soit : au lieu d'un cercle vertueux d'expansion des exportations entraînant une croissance des importations, ce fut un cercle vicieux de compression des importations, de ralentissement des exportations en volume et de baisse des prix des produits de base.

Les exemples d'incohérence du système ne manquent pas : il n'est que de songer aux dévaluations compétitives, qui en un instant détruisent un équilibre commercial qu'il a fallu des années de négociations tarifaires difficiles et patientes pour établir.

Il est tout à fait regrettable que, dès que la crainte d'une crise mondiale s'est éloignée, tous les responsables se soient contentés de changements superficiels et aient repris le même discours stéréotypé sur la stabilité que finirait, peu ou prou, par apporter au système le régime de taux de change flottants, et ce en dépit de presque trois décennies d'instabilité continue depuis l'adoption de ce régime et d'une série de crises toujours plus graves et destructrices.

Le manque de cohérence ne se limite pas aux aspects monétaires, financiers et commerciaux de l'économie internationale. Il concerne aussi les liens entre les programmes d'ajustement économique, d'une part, et différents objectifs sociaux ou environnementaux - lutte contre la pauvreté, fourniture d'une éducation ou de soins de santé de base, mise en place d'un filet de sécurité pour les sans-emploi, protection des forêts tropicales - d'autre part. Peut-on imaginer pire exemple d'incohérence que le cas de la République-Unie de Tanzanie, qui doit consacrer au service de sa dette neuf fois plus de ressources qu'elle n'en consacre aux dépenses de santé (malgré la pandémie de sida) et quatre fois plus de ressources qu'elle n'en consacre à l'éducation de base, sacrifiant ainsi l'investissement dans les ressources humaines qui conditionneront son avenir pour assurer le remboursement de sa dette !

La cohérence concerne donc la production non seulement de richesse, mais aussi de sens, de solidarité et d'épanouissement humain. Sans elle, "des inventions sans fin, des expériences sans fin, // apportent la connaissance du mouvement, mais non de l'immobilité; // la connaissance du discours, mais non du silence; // la connaissance des mots, et l'ignorance du Verbe. // Toutes nos connaissances nous rapprochent de notre ignorance, // et toute notre ignorance nous rapproche de la mort, // mais d'une mort qui ne nous rapproche pas de

Dieu" <sup>7</sup>/ . Comme T.S. Eliot en pose la question dans les choeurs de son oeuvre "Le Roc" : "Où est la vie que nous avons perdue en vivant ? // Où est la sagesse que nous avons perdue dans la connaissance ? // Où est la connaissance que nous avons perdue dans l'information ?" <sup>8</sup>/

En cette fin de deuxième millénaire, si nous voulons éviter la terrible conclusion d'Eliot - "Les cycles des constellations en vingt siècles // nous éloignent de Dieu et nous rapprochent de la Poussière" <sup>9</sup>/, nous devons retourner à notre point de départ : assurer au minimum la sécurité des êtres humains dans tous les aspects de la vie.

Mais la sécurité ne suffit pas : personne ne peut vivre que de sécurité ou de stabilité. Celles-ci ne font qu'offrir aux hommes la possibilité d'avoir un avenir. Le rêve d'un lendemain qui sera meilleur qu'aujourd'hui et qu'hier, que leurs enfants et les enfants de leurs enfants ne connaîtront ni la peur ni le besoin, que non seulement ils auront la sécurité, mais qu'ils pourront aussi vivre une vie épanouie grâce à un travail productif, créatif et grâce à l'amour, à l'affection, à la solidarité et à la coopération. Escompter un tel avenir, c'est donner un autre nom à l'espoir.

Les organisations internationales (au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies), les gouvernements et la société civile organisée devront mettre en place des structures flexibles de dialogue, de décision et d'action pour concevoir des raisons valables et crédibles d'espérer. Autrement dit, ils doivent donner à tout un chacun de bonnes raisons de suivre le chemin vertueux de la connaissance qu'Ulysse, dans la Divine Comédie, invite ses compagnons à emprunter en tant qu'unique idéal digne de l'homme :

*"Considerate la vostra semenza;  
fatti non foste a viver come bruti,  
ma per seguir virtute e conoscenza."*

(Considérez votre semence :  
vous ne fûtes pas faits pour vivre comme des bêtes  
mais pour suivre vertu et connaissance)

(Dante, La Divine Comédie, L'Enfer, Chant XXVI, vers 118, 119 et 120).  
(traduction de Jacqueline Risset).

\* \* \* \* \*

---

<sup>7</sup>T.S. Eliot, "The Rock".

<sup>8</sup>Idem, ib.

<sup>9</sup>Idem, ib.

## INTRODUCTION

1. La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a eu lieu à un moment où la mondialisation semblait marquer un tournant historique et offrir à l'humanité la promesse d'un élargissement des possibilités d'améliorer les niveaux de vie et d'assurer un avenir meilleur à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Cette perspective s'appuyait sur une participation croissante des pays en développement à la croissance dynamique de l'économie mondiale, croissance qui - croyait-on - résulterait inévitablement de la mondialisation, de la libéralisation et d'une évolution technologique rapide.
2. Or, la réalité économique mondiale était bien plus compliquée que ne l'imaginaient les analystes, les décideurs et les négociateurs internationaux. Certes, des progrès avaient été faits au cours des quelque dix années ayant précédé la neuvième session de la Conférence. Le revenu par habitant avait sensiblement augmenté dans un huitième environ des pays en développement, mais il avait stagné ou régressé dans beaucoup d'autres et une grande pauvreté et une répartition du revenu très inégale étaient restées le lot de la plupart. Les progrès obtenus étaient donc fragiles.
3. Les événements survenus depuis 1996 ont largement compromis les avancées enregistrées à la fin des années 80 et au début des années 90. L'instabilité financière mondiale a été une source de difficultés croissantes pour le développement et a plongé de nombreux pays en développement dans le désarroi. Il en a résulté un effondrement de la croissance dans le monde en développement : en 1998, le PIB des pays en développement, y compris la Chine, n'a progressé que de 1,8 %; si l'on exclut la Chine, la croissance n'a été que de 0,8 %. En 1999, les chiffres correspondants devraient être de 2 % et 1,2 %.
4. Les pays en développement qui ont le plus souffert sont précisément ceux qui avaient semblé avoir le mieux réussi à s'intégrer dans la nouvelle économie mondialisée, notamment les pays d'Asie de l'Est. Là, la crise économique a rapidement pris les dimensions d'une crise sociale et humaine, avec une forte baisse du revenu réel de larges secteurs de la population, une progression du chômage, une aggravation de la pauvreté, une détérioration des services de santé et d'éducation et une baisse des taux de scolarisation. L'Indonésie offre un exemple particulièrement dramatique de cette situation, puisqu'on estime que le nombre de pauvres y a augmenté au point de représenter 40 % de la population en 1998, contre 11 % en 1997. Dans certains pays d'Asie du Sud-Est, on constate également que la crise économique entraîne une détérioration de l'environnement, en particulier du fait d'une accélération de la déforestation et d'une surexploitation des fonds de pêche.
5. Si les carences de la gestion intérieure ont joué un rôle dans tous les cas, l'ouverture à l'économie mondialisée et les difficultés rencontrées pour gérer cette ouverture ont aussi été des facteurs importants. Ainsi, des sorties et des fuites massives de capitaux se sont produites dans un certain nombre de pays d'Asie de l'Est et dans quelques pays d'Amérique latine à la suite des crises financières. Pour l'Argentine et le Mexique, les sorties de capitaux à court terme se sont globalement chiffrées à 35 milliards de dollars en 1995-1996, et pour la Malaisie, les Philippines et la République de Corée prises ensemble, à 24 milliards de dollars en 1997. Le comportement des marchés

financiers internationaux a également été prépondérant : les nouveaux prêts aux pays d'Asie de l'Est et d'Amérique latine ont diminué de moitié au cours de l'année écoulée, et affichent des taux d'intérêt supérieurs à ceux qui étaient pratiqués dans le passé. Dans de nombreux pays, dont plusieurs pays africains, les sorties de capitaux et la forte baisse des nouveaux prêts se sont traduites par d'importants transferts nets extérieurs de capitaux. Les marchés internationaux ont également souffert. Les cours des produits de base hors combustibles ont diminué tout au long de la période 1996-1998, avec des baisses particulièrement marquées en 1998; les cours du pétrole ont fortement reculé en 1997 et en 1998, mais se sont en partie redressés au début de 1999. Les prix de certains articles manufacturés exportés par les pays en développement ont récemment fléchi; et en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, la baisse des prix à l'exportation l'a emporté sur tout accroissement des volumes exportés en 1998, de sorte que, globalement, les valeurs à l'exportation ont diminué.

6. Le commerce a sans doute connu une expansion rapide au cours de la dernière décennie, mais dans les pays en développement, la croissance des exportations a été inférieure à celle des importations; cela est particulièrement vrai pour les pays latino-américains, où l'écart a été en moyenne de 4 points de pourcentage, mais le déséquilibre est général, à l'exception notable de la Chine. Les raisons de cette situation sont complexes mais, comme il est indiqué dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, 1999, elles tiennent en grande partie aux effets cumulés d'une baisse des termes d'échange, d'une perte de pouvoir d'achat des exportations et d'une libéralisation brutale du commerce et du compte de capital. La faiblesse de la croissance dans les pays industrialisés a également joué un rôle non négligeable.

7. Le résultat de ces tendances est que, pour de nombreux pays en développement, le déficit commercial moyen dans les années 90 a été supérieur de presque 3 % du PIB à celui des années 70, tandis que le taux moyen de croissance était inférieur de 2 % par an.

8. Les difficultés d'adaptation à la mondialisation ne concernent pas que les pays en développement. Certes, les pays développés n'ont pas subi les pires effets de la crise, dont quelques-uns - par exemple, la baisse des prix des produits de base - leur ont en fait été favorables. Toutefois, à l'exception de l'Amérique du Nord, ces pays n'ont jamais réussi à faire de la mondialisation le moteur d'une croissance intérieure rapide et soutenue. De même, la libéralisation et la mondialisation sont presque partout allées de pair avec une détérioration de la répartition du revenu. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique, cette tendance a été aggravée par la difficile mise en place d'une économie de marché moderne; il a été estimé que, au milieu des années 90, une personne sur trois dans ces pays vivait en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 4 dollars par jour.

9. Globalement, les attentes quant aux gains escomptés en termes de croissance plus rapide, de création d'emplois et d'atténuation de la pauvreté se sont donc révélées excessivement optimistes. Il en a résulté que les clivages entre les pays dans les années 90 se sont doublés d'un accroissement des inégalités à l'intérieur des pays. La part du revenu des 20 % les plus riches a augmenté presque partout, inversant dans de nombreux cas la tendance enregistrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'insécurité de l'emploi et du

revenu s'est aggravée et est devenue la norme dans les pays développés comme dans les pays en développement, souvent en dépit d'une plus grande stabilité des prix et d'une amélioration de la discipline budgétaire.

10. Que s'est-il passé ? Les chercheurs et les analystes sauront peut-être - mais peut-être pas - répondre à cette question dans les années à venir. Ce qui est patent aujourd'hui, c'est que les difficultés liées à l'instauration d'une libéralisation et d'une mondialisation qui soient profitables à tous ont été gravement sous-estimées. Il était escompté que le fonctionnement sans entrave des marchés et la libéralisation totale des activités financières et industrielles au niveau mondial créeraient des conditions dont tous les pays et tous les groupes sociaux bénéficieraient. C'était négliger une réalité simple, mais fondamentale : les processus parallèles de libéralisation et de mondialisation ont radicalisé les conditions qui font dépendre le succès économique de l'acquisition rapide de compétences et de la création et de l'utilisation efficace de la technologie et de l'information, ainsi que de leur exploitation sur les marchés. Dans un tel environnement, la libéralisation et la mondialisation ont en fait creusé le fossé entre les options pratiques offertes aux pays développés riches en compétences pour accélérer leur croissance et les options à la disposition de la plupart des pays en développement, tout comme elles ont creusé le fossé entre les possibilités offertes aux élites dans tous les pays pour améliorer leurs revenus et leur niveau de vie et celles dont pouvait disposer la majorité du reste de la population.

11. Dans de nombreux pays, ces tendances conduisent à une hostilité grandissante de l'opinion publique à l'égard des actuelles stratégies économiques, hostilité qui risque de compromettre la capacité des gouvernements de maintenir les régimes ouverts et libéraux sur lesquels repose la croissance actuelle. Des signes de cette évolution sont déjà visibles.

12. Il faut donc d'urgence repenser les processus, les mécanismes et les politiques qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie mondiale, et en particulier ceux qui rattachent les pays en développement aux forces de la mondialisation. Cette réflexion est non seulement aujourd'hui nécessaire, mais aussi tout à fait possible, car la mondialisation est non pas une histoire finie, mais un processus évolutif sur lequel il est possible d'influer. Ce réexamen devrait directement aborder la question de la cohérence interne des processus de libéralisation et de mondialisation. Par exemple, le phénomène de plus en plus général de la montée du chômage et de l'élargissement des écarts de revenu entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés est-il inhérent à la mondialisation ? Mais il faut surtout et avant tout rendre ces processus plus équitables. Un système économique mondial incapable d'offrir aux pays pauvres, et aux groupes les plus pauvres de la population de ces pays, des possibilités suffisantes et réalistes d'améliorer leur niveau de vie perdra inévitablement sa légitimité dans une grande partie du monde en développement. Et sans cette légitimité, aucun système économique mondial ne peut survivre longtemps.

## Chapitre I

### MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT : LES CAUSES DE L'IMPASSE ACTUELLE

13. Le commerce international, les flux financiers internationaux, les investissements étrangers directs et d'autres formes de relations transfrontières entre entreprises privées sont les principaux instruments de la mondialisation. Celle-ci, à son tour, crée les conditions d'une poursuite de l'expansion de ces flux et de ces relations. Chacun de ces éléments a connu une croissance rapide - parfois explosive - au cours de la dernière décennie. Les transactions financières représentent désormais, sur les marchés de change, une proportion beaucoup plus grande des transactions que le commerce international; les investissements étrangers directs, bien qu'ils aient progresser moins rapidement que d'autres types de transactions financières, ont néanmoins enregistré une croissance plus rapide que celle du commerce extérieur; et le commerce extérieur lui-même a constamment progressé plus vite que la production mondiale. Cette intensification des relations transfrontières a été rendue possible par la libéralisation rapide par les pays en développement de leur régime de commerce et d'investissement, et elle a été favorisée par les progrès des technologies de l'information en tant que moyen de transmission. De ce fait, bien que la plus grande partie des biens et services dans le monde continuent d'être produits et consommés à un niveau local et national, le fort dynamisme des mécanismes de transmission de la mondialisation et les larges tendances macroéconomiques que ce dynamisme implique créent, d'un point de vue qualitatif, un environnement international nouveau pour le développement.

14. Les relations difficiles entre mondialisation et développement résultent d'un certain nombre de déséquilibres, dont aucun n'est nouveau, mais que le processus de mondialisation a fait apparaître sous un jour nouveau. Une première catégorie de déséquilibres concerne les structures des systèmes internationaux régissant le développement, le commerce et le financement. Il est de plus en plus évident que dans un certain nombre de cas, ces structures font inutilement obstacle aux efforts que déploient les pays en développement pour profiter des forces de la mondialisation. Elles apparaissent également limitées en ce sens que les intérêts des pays en développement, par exemple dans des domaines tels que la mobilité de la main-d'oeuvre et la responsabilité des entreprises, n'y sont pas correctement représentés, ce qui témoigne, pour une très large part, d'une prise en compte insuffisante de la notion d'équité.

15. Une deuxième catégorie de déséquilibres découlent de la grande pauvreté et du sous-développement qui continuent d'être le lot de la plupart des pays en développement, ainsi que de la structure de production et d'avantage comparatif qui va généralement de pair avec le sous-développement. Un aspect de cette grande pauvreté est la pénurie aiguë de compétences, notamment des compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution rapide des connaissances, de la technologie et des modalités de circulation de l'information, ainsi qu'aux nouvelles pratiques et aux nouveaux instruments financiers. C'est pour ces raisons que les pays en développement ont systématiquement moins d'options que d'autres pays pour utiliser les systèmes internationaux à leur avantage et qu'ils ont plus de mal que d'autres à identifier et à exploiter les options qui leur sont ouvertes. Les difficultés des pays les moins avancés sont particulièrement grandes, car ces pays ont encore moins de marge de manoeuvre

pour s'adapter au changement et sont encore plus vulnérables aux variations de la demande, des prix et d'autres conditions de concurrence.

#### **A. Les carences de l'environnement extérieur**

##### **1. Libéralisation financière, flux financiers privés, instabilité et développement**

16. La crise financière partie de l'Asie de l'Est a assombri - et dans certains cas gravement compromis - les perspectives de développement de nombreux pays en développement. Cette crise a été le résultat conjoint de la mondialisation des marchés financiers internationaux et d'une libéralisation excessivement rapide des activités financières et des marchés de capitaux en l'absence de renforcement correspondant de la supervision financière.

17. Les aspects internationaux de la crise financière ont été analysés avec beaucoup de clairvoyance dans un récent rapport de l'Organisation des Nations Unies ("Vers une nouvelle architecture financière internationale", rapport de l'Équipe spéciale du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ECESA/99/1), New York, 21 janvier 1999), où il est avancé que les marchés financiers se sont toujours caractérisés par une tendance à l'alternance de phases d'emballage et de phases d'effondrement : à des périodes où les emprunteurs peuvent obtenir sans restriction tous les capitaux qu'ils désirent, sans que l'on se préoccupe guère des risques, succèdent des périodes où il leur devient quasiment impossible de trouver des capitaux d'emprunt et où les risques sont systématiquement surestimés. En se mondialisant, et en ayant donc accès à de grandes quantités d'information, en bénéficiant de communications instantanées et en acquérant la capacité de déplacer rapidement d'un pays à un autre de grandes quantités de capitaux, les marchés financiers ont internationalisé cette alternance de phases d'emballage et d'effondrement. Il en a résulté un accroissement considérable, ces dernières années, de l'instabilité des flux de capitaux canalisés par ces marchés vers les pays.

18. L'expérience récente des pays en développement a également montré que les crises financières étaient contagieuses; autrement dit, lorsque des difficultés apparaissent, les marchés ne font pas bien la distinction entre les pays dont les fondamentaux sont sains et ceux où ils sont faibles, entre les pays dont les structures économiques et la gestion macroéconomique sont solides et les autres. Les crises financières se propagent aussi du fait que, pour trouver les liquidités nécessaires pour éponger leurs pertes sur un marché, les investisseurs vendent les actifs qu'ils détiennent dans un autre pays, provoquant ainsi une baisse du prix de ces actifs.

19. Les pays en développement et les pays en transition se sont révélés extrêmement vulnérables à l'instabilité financière et aux effets de contagion. Ils ont souvent connu des périodes d'expansion rapide et de diversification des flux financiers internationaux, suivies de périodes où ces tendances s'inversaient brutalement en mettant à mal, de surcroît, leurs systèmes bancaire et financier intérieurs. De plus, cette inversion de tendance en elle-même, ses conséquences pour le système bancaire intérieur, et les politiques qu'il a fallu appliquer pour faire face à ces deux phénomènes ont généralement provoqué une baisse de la production et des échanges commerciaux, en valeur et en volume.

L'instabilité financière a ainsi été aggravée par l'instabilité des échanges commerciaux, ce qui n'a fait que compliquer la gestion par les pays en développement de leurs relations économiques extérieures. La baisse de la production a à son tour entraîné une diminution des salaires, des revenus et de l'emploi, lourde de conséquences sociales. Il est indéniable que tout cela a contribué à la détérioration des conditions sociales et de la répartition du revenu observée au cours de la dernière décennie. Les pauvres profitent relativement peu des grandes quantités de capitaux qui rentrent dans le pays, mais ils doivent supporter une part substantielle des coûts d'ajustement qui en découlent. L'expérience montre également que les conséquences sociales négatives des crises financières persistent très longtemps après que les marchés financiers ont déclaré que la crise était terminée.

20. Enfin, les événements de ces dernières années ont mis en lumière un problème fondamental de l'économie mondiale, à savoir le décalage énorme qui existe entre un système financier international de plus en plus complexe et dynamique, avec une mondialisation rapide des portefeuilles financiers, et l'encadrement institutionnel de ce système, largement insuffisant. Les institutions existantes ne sont tout simplement pas adaptées à la mondialisation financière, et ce fait n'a pas été pris en compte dans l'évolution des modèles de développement.

## **2. Le manque de ressources financières pour le développement et le problème de la dette**

21. La mondialisation rapide des marchés financiers ces vingt dernières années et la capacité d'un nombre croissant de pays en développement de solliciter directement ces marchés se sont accompagnées d'une atrophie de l'aide publique au développement (APD) et d'un ralentissement sensible des prêts consentis par les institutions financières multilatérales. Toutefois, l'accès aux marchés financiers privés est un substitut imparfait de l'APD, notamment parce que ce n'est généralement qu'une proportion relativement faible des emprunts contractés sur les marchés financiers qui sert à financer un accroissement des capacités de production. Une expansion des prêts publics dans le cadre des activités ordinaires des institutions financières multilatérales reste donc tout à fait nécessaire. Mais cet aspect n'a pas non plus été suffisamment pris en compte dans les modèles de développement.

22. L'APD a été la clef de voûte de la coopération internationale pour le développement tout au long de la période écoulée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est l'expression la plus directe de la solidarité internationale en faveur du développement et de l'engagement des pays développés d'aider les pays pauvres. La répartition de son APD entre les pays bénéficiaires dépendant de lui, chaque pays donateur peut orienter cette aide vers les pays en développement les plus pauvres, vers ceux qui ont le plus besoin de cette forme d'aide. De plus, l'APD que reçoit chaque pays bénéficiaire étant placé sous le contrôle commun des donateurs et du gouvernement du pays bénéficiaire, elle peut être utilisée pour apporter une aide directe aux couches les plus pauvres de la société. D'une manière générale, l'APD permet d'aider directement les populations les plus pauvres dans les pays les plus pauvres. Bien que des aides analogues provenant d'organisations non gouvernementales jouent également un rôle important, c'est aux gouvernements des pays donateurs, en étroite collaboration avec les gouvernements des pays bénéficiaires, de faire preuve de

détermination et d'imagination pour apporter l'assistance nécessaire aux populations les plus pauvres dans les pays les plus pauvres.

23. Malheureusement, détermination n'est pas le terme qui peut s'appliquer aux efforts internationaux déployés en matière d'APD. Depuis 1992, les apports d'APD aux pays en développement dans leur ensemble ont sensiblement diminué en valeur réelle, et les versements ont également commencé de baisser en valeur nominale - 49 milliards de dollars en 1997, contre presque 60 milliards de dollars en 1995. Le ratio APD/PNB pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE ne cesse de diminuer année après année; il est passé de 0,33 % du PNB en 1990 à 0,22 % en 1997, soit un niveau inférieur au tiers de l'objectif fixé par l'ONU.

24. Rien ne montre non plus que cette APD de plus en plus rare va davantage aux pays pauvres. Les flux d'APD vers les pays les moins avancés (PMA) ont diminué tout autant que l'ensemble des flux d'APD - de fait, pour 14 des 21 pays donateurs de l'OCDE, les flux d'APD vers les PMA étaient, en 1996, d'un niveau inférieur à celui de 1990. Globalement, la part des PMA dans le total de l'APD est tombée de 33 % en 1995 à 24 % en 1997.

25. Il est évident que rien n'est fait pour exploiter le potentiel de l'APD.

26. En outre, un certain nombre de pays en développement pauvres, dont les PMA, restent handicapés par une dette qu'ils sont incapables de rembourser et qui les empêche de renouer des relations normales avec leurs créanciers/donateurs. En Afrique subsaharienne, par exemple, les arriérés de remboursement de la dette et de paiement d'intérêts représentaient, en 1998, 25 % de l'encours total de la dette; cela a créé des déséquilibres importants pour ce qui est de l'accès à des ressources essentielles pour le financement du développement.

27. Les efforts que font de nombreux pays pauvres pour promouvoir le progrès économique et social sont fortement entravés par des problèmes liés à l'ampleur de leur dette extérieure. Dans beaucoup de ces pays, les obligations au titre du service de la dette absorbent une part excessive des ressources budgétaires et des recettes d'exportation. Il est depuis longtemps reconnu que les emprunts contractés par le passé étaient assortis de taux d'intérêt trop élevés et de périodes de remboursement trop courtes par rapport à la capacité de remboursement des pays emprunteurs. Des mesures ont dû être prises, tout d'abord pour différer les remboursements, puis, lorsque cela s'est révélé insuffisant, pour annuler une partie de la dette.

28. En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé un programme spécial d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'initiative PPTE visait à ramener l'encours de la dette de chaque pays admis à bénéficier de ce programme à un niveau viable, c'est-à-dire à un niveau où le service de la dette pourrait être assuré sans provoquer une accumulation d'arriérés. Toutefois, les critères de qualification et les étapes du processus à suivre avant qu'un allègement de la dette ne soit accordé étaient assez restrictifs, ce qui s'expliquait par le financement insuffisant de l'initiative. Les analyses de nombreuses organisations, dont la CNUCED, et les campagnes menées par de nombreuses ONG ont mis en lumière ce problème, dont l'urgence a été amplifiée par la chute des prix des produits de base à la suite de la crise financière asiatique.

29. Des propositions ont donc été faites par le Groupe des Huit en juin 1999, qui prévoyaient des objectifs de réduction de la dette plus ambitieux et un allègement plus rapide; elles constituaient une amélioration évidente par rapport au programme initial, en permettant à probablement neuf pays supplémentaires de satisfaire aux critères de qualification et en accélérant l'allègement consenti à l'ensemble des pays admissibles. La décision de vendre 10 millions d'onces d'or du FMI a permis de trouver une partie du financement supplémentaire nécessaire, mais le reste du montage financier reste à définir.

### **3. Le développement et le système commercial international**

30. Le système commercial réglementé défendu par l'OMC va dans le sens des intérêts des pays en développement, car il tend à atténuer l'influence de la puissance économique et politique sur les relations commerciales entre les membres du système. Toutefois, les règles elles-mêmes, les thèmes qui sont choisis pour la négociation et les modalités de libéralisation induites par le fonctionnement du système ne sont pas toujours propices à une accélération du développement des pays en développement.

31. C'est ce qui ressort des différences de traitement des produits et des secteurs, selon qu'ils intéressent les pays en développement ou les pays développés. Ainsi, une très grande flexibilité est accordée aux gouvernements pour ce qui est des subventions à la recherche et au développement technologique, de sorte que ceux qui peuvent financer ces subventions ont toute latitude d'accroître leur compétitivité internationale dans les secteurs d'exportation qui dépendent du progrès technologique. Les résultats sont ensuite protégés par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et deviennent un instrument de pénétration des marchés - soit directement par le commerce, soit par le biais de l'investissement étranger direct. D'une manière plus générale, les membres de l'OMC dont les entreprises sont à la pointe du progrès technologique savent rapidement profiter du système pour assurer leur avantage compétitif en veillant à ce que les marchés restent ouverts aux produits des technologies considérées.

32. La situation est différente pour les produits qui intéressent le commerce d'exportation des pays en développement. Des droits élevés et autres obstacles continuent d'être appliqués dans les pays importateurs aux produits de base - en particulier aux denrées alimentaires et aux fibres - bruts ou transformés. La forte protection dont bénéficient les industries alimentaires dans les pays développés, notamment, freine la diversification des pays en développement dans le secteur dynamique des fruits et légumes. Des droits de douane relativement élevés sont appliqués aux textiles et aux vêtements, et l'élimination des restrictions quantitatives prévue dans l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements est tellement progressive que la plupart des pays en développement ne bénéficieront pas avant 2005 de la disparition complète des restrictions quantitatives appliquées à leurs exportations de textiles et de vêtements. Ces pays se voient ainsi aujourd'hui dénier les conditions dont ont bénéficié les pays développés il y a plus d'un siècle, à un moment où le secteur des textiles et des vêtements a constitué une étape décisive de leur processus d'industrialisation.

33. Cette situation pèse directement sur le processus de développement et sur la capacité des pays en développement de promouvoir l'équité et le progrès

social. Il existe un lien direct entre la capacité d'exporter des produits agricoles et les revenus dans les zones rurales et le développement rural. Les fabricants de vêtements emploient presque toujours une main-d'oeuvre essentiellement non qualifiée, et l'emploi dans ce secteur contribue directement à l'atténuation de la pauvreté, de même qu'il contribue, vu la forte proportion de la main-d'oeuvre qu'elles représentent, à l'amélioration de la condition économique et sociale des femmes. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, le fait que le système commercial n'offre pas aux produits exportés par les pays en développement un meilleur accès aux marchés constitue un important obstacle au développement.

34. D'autres aspects du système commercial sont également défavorables au développement : modalités d'application des prescriptions en matière de santé et d'hygiène et coûts de certification; multiplication des mesures antidumping dans des secteurs où les pays en développement ont réussi à pénétrer les marchés; asymétrie entre la libéralisation du commerce des biens et services dans des secteurs intéressant les pays développés, d'une part, et les obstacles au commerce des services de main-d'oeuvre et des biens à forte intensité de main-d'oeuvre généralement fournis ou produits par les pays en développement, d'autre part; et difficultés qu'ont les pays en développement à exercer leurs droits à l'OMC.

#### **B. Contraintes internes des pays en développement**

35. Quels que soient les avantages et les inconvénients des systèmes commercial et financier, les pays en développement doivent dans tous les cas s'efforcer d'en tirer le maximum de profit. Ils présentent toutefois un certain nombre de caractéristiques qui limitent systématiquement leurs possibilités d'utiliser ces systèmes pour promouvoir leur développement. Ces caractéristiques limitent également leur capacité d'exploiter pleinement les options disponibles et de se protéger contre les éventuelles conséquences négatives du fonctionnement des systèmes commercial et financier.

##### **1. Caractéristiques structurelles**

36. De nombreux pays en développement, et en particulier la majorité des plus pauvres, restent fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation. Le secteur des produits de base y représente souvent une forte proportion de la production et de l'emploi intérieurs. De plus, la production et l'exportation de produits de base assurent souvent, directement et indirectement, une part importante des recettes budgétaires. Les recettes d'exportation tirées des produits de base ont donc une incidence sur le développement du fait qu'elles alimentent non seulement les recettes en devises, mais aussi d'autres postes de recettes.

37. La production et le commerce des produits de base présentent des caractéristiques particulières qui en limitent la contribution possible au développement. La part des produits de base dans la production de biens et services n'a cessé de diminuer au cours des dernières décennies, de sorte que la progression de la demande de produits de base est beaucoup plus faible que la hausse de la production en général. De plus, l'investissement et les gains de productivité dans la production de produits de base ont tendance à entraîner le plus souvent une baisse des prix qui profite davantage aux consommateurs qu'aux

producteurs. Il en résulte que la part des produits de base dans le commerce mondial - en volume et en valeur - n'a cessé de diminuer, tandis que les recettes tirées de ces produits restaient très instables. Pour toutes ces raisons, les pays en développement ont été privés d'une source de recettes d'exportation dynamique et fiable sur laquelle asseoir leur développement et ont vu leur part du commerce mondial diminuer année après année. C'est là un important aspect de la marginalisation passée, et persistante, de ces pays.

38. D'importants efforts ont été faits pour remédier à ces difficultés au cours des dernières années. Pour un pays en développement, l'élimination à terme de cette dépendance excessive à l'égard de quelques produits de base passe par une diversification de la production et des exportations, consistant soit à élargir l'éventail des produits de base exportés, soit à accroître la production et l'exportation d'articles manufacturés. Quelques pays ont passablement réussi à se diversifier, dans le secteur des produits de base lui-même ou dans le secteur des agro-industries, mais pour d'autres, la dépendance s'est en fait aggravée. Globalement, les progrès en la matière ont été décevants.

39. On s'est également efforcé de remédier à l'instabilité des recettes d'exportation de produits de base. Toutefois, les différents mécanismes internationaux mis en place, tels que le Mécanisme de stabilisation du FMI, le STABEX et le SYSMIN, ont tous connu des difficultés qui les ont empêchés d'avoir une action efficace sur cette instabilité ou sur ses conséquences. Une meilleure gestion des risques peut contribuer à atténuer les conséquences des fluctuations des prix des produits de base, mais là aussi, les effets ne peuvent être que limités.

40. D'une manière générale, les efforts nationaux et internationaux déployés pour remédier aux inconvénients de la dépendance à l'égard des produits de base, et aux limites ainsi imposées à la croissance par le commerce, n'ont pas à ce jour été véritablement fructueux.

41. Le coût élevé de leurs échanges commerciaux est une autre caractéristique des pays en développement qui réduit les gains qu'ils peuvent tirer du commerce. Si la libéralisation a ouvert de nouveaux débouchés commerciaux à ces pays, elle s'accompagne toutefois d'une complexité croissante du commerce international résultant en particulier des relations croisées entre commerce, investissement, financement, transports et flux d'information. L'abaissement des obstacles au commerce sur les marchés d'exportation des pays en développement ne favorisera donc un véritable et sensible accroissement des exportations que si les services d'appui au commerce d'exportation sont efficaces, c'est-à-dire compétitifs au niveau international.

42. La plupart des pays en développement, plus particulièrement les PMA, et plus encore les PMA insulaires et sans littoral, sont pénalisés par des coûts de transport excessifs. D'une manière générale, la part des coûts de fret dans la valeur des importations est deux fois plus élevée dans les pays en développement (8,1 %) que dans les pays développés (4,1 %), et dans les PMA sans littoral ou insulaires, elle représente de 12 à 40 % de la valeur des importations. Pour beaucoup de pays en développement, les coûts de transport sont le principal obstacle à l'accès aux marchés extérieurs.

43. Dans certains cas, c'est en partie la situation géographique qui impose des coûts de transport élevés, mais le plus souvent, ces coûts sont surtout le résultat direct de problèmes dus à l'inadéquation des infrastructures, au manque d'entretien des équipements, à l'inadaptation de la réglementation, à la lenteur des flux d'information, à la complexité des procédures et des structures administratives, à l'absence de plans de transports intégrés et à une pénurie globale de compétences. Dans le cas des pays sans littoral, les régimes de transport en transit peuvent en eux-mêmes contribuer à un niveau excessif des coûts.

44. L'inefficacité des administrations douanières et des services financiers liés au commerce est également une entrave aux échanges commerciaux. Les pays en développement sont en outre confrontés aux incertitudes et au manque de prévisibilité concernant le cadre juridique applicable aux transactions commerciales, s'agissant en particulier du transport multimodal. Ces problèmes limitent directement la capacité des pays en développement de tirer profit du système commercial et ils doivent donc être pleinement pris en compte dans les efforts déployés pour aider ces pays à participer pleinement à ce système.

## **2. Savoir, compétences et entreprises**

45. Une autre caractéristique de la plupart des pays en développement qui les empêche de profiter pleinement des possibilités offertes par les systèmes commercial et financier internationaux est le relatif manque de compétences de leur main-d'oeuvre. Le manque de compétences, une éducation de base insuffisante et, donc, une faible capacité d'acquérir des compétences ont toujours été au coeur de la problématique du développement. L'évolution récente de la nature et du contenu de la croissance économique n'a fait qu'aggraver le problème et a amplifié les différences entre ceux qui possèdent des compétences économiquement valables et les autres.

46. Comme il est largement reconnu depuis quelque temps déjà, la croissance et la production sont de plus en plus fondées sur le "savoir". En témoigne la forte proportion de dépenses qu'une entreprise manufacturière moderne consacre à la recherche-développement, à la conception des produits, aux procédés de fabrication, au contrôle de la qualité, aux modalités de gestion, à la commercialisation, et aux capacités d'investissement et de changement. Cette situation illustre elle-même l'évolution rapide de la technologie, en particulier pour la production, la transmission, la réception et l'exploitation d'informations de toutes sortes. La plus récente manifestation de cette tendance est l'expansion du réseau Internet, où le volume de données échangées double tous les 100 jours et auquel devraient être reliés 200 millions d'utilisateurs dans plus de 140 pays en l'an 2000. Ces changements fondamentaux permettent comme jamais auparavant de délocaliser dans différentes parties du monde les diverses activités constitutives d'une chaîne de production, facilitant ainsi "l'intégration profonde" de la production à travers les activités des sociétés transnationales. Ils ouvrent des possibilités de création de réseaux, de partenariats et d'autres formes de coopération entre des entreprises non liées entre elles par des relations d'investissement.

47. Mais surtout, le rôle de plus en plus décisif du savoir en tant que facteur de production économique dans les secteurs dynamiques de l'économie mondiale a d'importantes conséquences pour la répartition du revenu dans

les pays et entre les pays. Une économie fondée sur le savoir fonctionne naturellement au profit de ceux qui sont capables de maîtriser le savoir et au détriment de ceux qui ne le peuvent pas. Des travaux de recherche dans les pays industrialisés ont montré que lorsque la croissance économique reposait sur le savoir et les compétences, de larges secteurs de la population pouvaient décrocher du train de la croissance économique. Il en va de même au plan international : dans une économie mondiale où le savoir est un élément essentiel du succès économique, les pays qui ne possèdent pas les compétences nécessaires pour maîtriser les procédés fondés sur le savoir et pour tirer profit de l'évolution technologique se retrouvent distancés, même dans des conditions de croissance vigoureuse de l'économie mondiale et même s'ils sont de plus en plus intégrés dans cette économie mondiale. C'est là un autre aspect de la marginalisation de nombreux pays en développement, et du risque pour ces pays de voir leur marginalisation s'aggraver.

48. Enfin, une économie mondiale de plus en plus fondée sur le savoir a d'importantes conséquences pour l'élaboration des politiques. Celles-ci devront être axées sur la promotion du savoir et des compétences, et sur le renforcement de l'accès à ce savoir et à ces compétences. Cela implique des tâches relativement nouvelles, mais les responsables et les décideurs dans de nombreux pays en développement sont incapables de relever ce défi. Le fonctionnement du système commercial international en fournit la preuve la plus flagrante : de plus en plus de pays en développement ont du mal à remplir leurs obligations et à participer réellement à la gestion du régime commercial dans le cadre de l'OMC. On voit là un autre aspect encore de la marginalisation de nombreux pays en développement.

49. Deux aspects interdépendants de la problématique savoir/compétences/développement revêtent une importance particulière pour ce qui est de déterminer la capacité des entreprises des pays en développement de tirer parti du fonctionnement des systèmes commercial et financier internationaux. Le premier tient aux difficultés rencontrées par les entreprises de ces pays - en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) - pour profiter des possibilités offertes par la mondialisation et tenir leur place dans le nouvel environnement mondial.

50. On sait depuis longtemps que les microentreprises et les PME jouent un rôle important dans le développement. Collectivement, elles représentent souvent une grande partie de la croissance de l'emploi. Beaucoup sont capables d'évoluer et de s'intégrer dans le secteur structuré, et elles constituent le terreau de l'entrepreneuriat. Toutefois, un environnement économique caractérisé par la libéralisation, la mondialisation et une production fondée sur le savoir pose des problèmes particuliers à ces entreprises. Préserver ou accroître sa compétitivité dans cet environnement impose de disposer d'un volume et d'un éventail de ressources, y compris de ressources financières, que les PME ne possèdent généralement pas ou auxquelles elles n'ont pas facilement accès. Les programmes publics visant à renforcer la maîtrise des technologies informatiques, à promouvoir les réseaux d'établissement de recherche et à apporter un appui financier aux réseaux qui assurent le transfert et la diffusion de la technologie peuvent être utiles à cet égard. Mais parce qu'elles n'ont qu'une capacité limitée de trouver et d'exploiter toute l'information et toutes les connaissances dont elles ont besoin pour réussir, les PME doivent se regrouper dans le cadre de mécanismes de coopération, où l'un

des partenaires est souvent une grande entreprise et qui permettent à un groupe d'entreprises d'obtenir les ressources nécessaires au succès du groupe dans son ensemble et de chacun de ses membres.

51. Le deuxième aspect concerne la capacité des pays en développement d'attirer des investissements étrangers directs (IED) et de les mettre à profit pour promouvoir leur développement. Le transfert de connaissances et de compétences est de plus en plus considéré comme le principal moyen par lequel les IED et d'autres formes de coopération internationale interentreprises influent sur le développement. Il peut s'agir d'un transfert de compétences d'organisation et de gestion relativement simples - production ou assemblage d'articles manufacturés simples dans les pays les plus pauvres - ou du renforcement de compétences d'organisation et de gestion à un niveau plus élevé, ainsi que de la formation à l'exploitation des technologies les plus récentes, dans des pays en développement plus avancés.

52. Pour qu'un pays en développement puisse effectivement mettre à profit le potentiel des IED et de mécanismes analogues pour améliorer sa base de connaissances et de compétences, il faut tout d'abord qu'il puisse attirer suffisamment d'IED. La répartition géographique des IED entre les pays en développement a été extrêmement inégale, la majorité de ces investissements allant à un petit nombre de pays.

53. Il faut ensuite que le pays dispose déjà d'une main-d'oeuvre suffisamment éduquée et qualifiée. Les transferts de connaissances et de compétences ne peuvent que s'ajouter - sans jamais les remplacer - aux propres efforts que doit faire un pays pour se doter d'une main-d'oeuvre éduquée possédant un large éventail de compétences économiquement valables, et pour promouvoir la création technologique et l'exploitation de technologies nouvelles. La capacité d'un pays de tirer profit des transferts de connaissances et de compétences réalisés dans le cadre d'investissements étrangers directs sera à la mesure des efforts ainsi consentis.

54. Enfin, le transfert de connaissances dépend des efforts réalisés par le pays d'accueil pour maximiser les retombées positives des IED. Ceux-ci peuvent s'accompagner d'un "regroupement" d'entreprises locales, dont beaucoup peuvent être de petites et moyennes entreprises, destinées à approvisionner en biens et services intermédiaires les entreprises étrangères qui s'installent dans le pays. Ces regroupements, ainsi que leurs effets d'entraînement, peuvent être encouragés par le pays d'accueil, et le succès de telles initiatives influera beaucoup sur les incidences positives qu'auront les IED sur le développement.

55. Globalement, les pays en développement ont du mal à exploiter les possibilités qui, en principe, s'offrent à eux parce qu'ils manquent de connaissances et de compétences. C'est surtout dans ces domaines que leurs efforts doivent être soutenus par la communauté internationale.

### **3. Politiques intérieures des pays en développement et modèles de développement**

56. Une difficulté supplémentaire pour les décideurs des pays en développement qui s'efforcent de s'intégrer dans l'économie mondiale est de ne pas savoir avec

certitude quelles politiques intérieures et, de fait, quel modèle de développement devraient étayer cette intégration.

57. Au cours de la dernière décennie, les politiques des différentes organisations internationales, des principaux donateurs d'aide et aussi des décideurs dans les pays en développement ont été inspirées par une analyse claire et remarquablement uniforme du processus de développement et des raisons de l'absence de progrès plus rapides, d'où il ressortait l'opinion que le rôle de l'État avait souvent été dénaturé et mal orienté dans le passé. L'État devait à la fois abandonner toute participation directe aux activités de production et libéraliser massivement l'activité économique, y compris le commerce international, de façon que les marchés puissent établir la "vérité des prix". Cela ne signifiait toutefois pas que l'État devait disparaître. Il devait davantage se préoccuper d'offrir un environnement sûr et prévisible aux entreprises privées, et ce de deux façons : premièrement, en assurant la stabilité macroéconomique, ce qui signifiait en fait la stabilité des prix, notamment en ramenant les déficits budgétaires à des niveaux pouvant être financés par des moyens non monétaires; deuxièmement, en mettant en place un régime juridique favorable à l'activité commerciale et économique, ce qui, dans le cas de la plupart des pays en développement pauvres et des pays en transition, impliquait une vaste réforme de l'environnement juridique.

58. S'il ne fait aucun doute que tous ces éléments constituent bel et bien la base de toute stratégie crédible de développement, il est toutefois désormais de plus en plus évident que, bien que nécessaires, ils sont loin d'être suffisants : un certain nombre d'autres objectifs ou moyens d'action publique indispensables ont été soit ignorés, soit insuffisamment pris en compte dans les stratégies de développement élaborées avec l'aide des organisations internationales et des donateurs.

59. Plusieurs thèmes ont été négligés. Par exemple, jusqu'à quel point les modèles de développement devraient-ils être uniformes ? Les modèles de spécialisation sont-ils compatibles avec la convergence des niveaux de développement ? (Les disciplines internationales actuelles et nouvelles restreignent-elles indûment la capacité des pays en développement d'appliquer des politiques compatibles avec leur stratégie de développement ? Dans l'affirmative, faudrait-il concéder une plus grande marge de manoeuvre à ces pays ? Mais ce sont surtout les trois aspects suivants qui ont été négligés : veiller à un fonctionnement correct des marchés; garantir une répartition équitable des coûts et des avantages de la croissance; et mettre en place un environnement extérieur favorable.

60. Pour que la croissance économique soit optimale, il faut que les marchés puissent jouer correctement leur rôle et envoyer des signaux aux agents économiques concernant les désirs des consommateurs, la meilleure affectation possible de l'épargne, la rareté relative de matières premières et d'autres facteurs de production, et la meilleure façon d'organiser la production dans l'intérêt des investisseurs, des producteurs et des consommateurs. La libéralisation du commerce, la déréglementation, les privatisations et la libéralisation des marchés financiers ont toutes été conçues dans cette optique.

61. Dans de nombreux pays en développement, il n'est cependant pas réaliste d'escompter que l'élimination de toute intervention gouvernementale assurera

automatiquement le bon fonctionnement de marchés compétitifs. Beaucoup de marchés sont de dimensions relativement modestes et se caractérisent par un très petit nombre de vendeurs, qui sont parfois de grandes sociétés transnationales. Dans ces conditions, le comportement concurrentiel des entreprises n'est pas nécessairement garanti et une libéralisation n'entraînera pas inéluctablement un meilleur fonctionnement des marchés. On ne gagne rien à remplacer un monopole public réglementé par un oligopole privé déréglementé. Il n'y a non plus aucun avantage à ce que des restrictions tarifaires et non tarifaires au commerce soient remplacées par des obstacles à la concurrence imposés par les entreprises. C'est pourquoi la promotion de la concurrence doit être une activité clairement dévolue à l'État, et la politique de concurrence doit être encouragée, adaptée aux besoins et correctement appliquée.

62. Le secteur financier est un autre secteur où la libéralisation peut ne pas avoir les effets escomptés si elle ne s'accompagne pas d'une action complémentaire de l'État. Pour fonctionner correctement, les entités privées de ce secteur - en particulier les banques - ont besoin d'un encadrement juridique solide, assorti de mesures de réglementation et de supervision. Une réglementation est nécessaire pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement, promouvoir la transparence et la concurrence, et protéger les consommateurs. Une libéralisation dans des conditions de réglementation et de supervision insuffisantes peut être dommageable pour le système financier et pour l'économie en général.

63. Une autre carence des anciens modèles de développement a été l'absence d'objectifs explicites en matière de protection sociale et de répartition du revenu. On a supposé qu'un modèle favorisant une croissance plus rapide favoriserait également une plus grande prospérité sociale et que les gouvernements prendraient des mesures pour faire respecter des normes minimales en matière de répartition du revenu et pour mettre en place des filets de protection sociale. Toutefois, l'absence d'objectifs clairement définis dans ces domaines, en tant qu'éléments à part entière du modèle, a inévitablement conduit à ce que, dans tout conflit entre les exigences de la discipline budgétaire - qui étaient des objectifs déclarés du modèle - et des objectifs sociaux minimaux - qui ne l'étaient pas - la discipline budgétaire l'emporte inéluctablement. Outre ses conséquences sociales évidentes, cette situation pouvait être la négation même du développement : dans un monde où le succès économique dépend avant tout du savoir et des compétences, réduire les dépenses budgétaires consacrées à l'éducation porte un coup particulièrement sévère au développement. La primauté de la discipline budgétaire a également réduit la capacité de l'État de prévenir et de résoudre les conflits sociaux et a été préjudiciable à la solidarité sociale et à une certaine équité du processus de croissance. En dernière analyse, c'est cette équité qui doit sous-tendre le modèle et qui lui confère sa légitimité politique.

64. La stratégie de développement actuellement appliquée a également pêché par manque d'équité en ce sens qu'elle a eu tendance à négliger les groupes vulnérables, notamment les femmes. Une vaste source potentielle de développement économique et social reste ainsi inexploitée dans de nombreux pays en développement. Le bien-être des générations futures est lui aussi compromis quand, comme cela a trop souvent été le cas, les préoccupations environnementales ne sont pas correctement prises en compte dans la définition

des grandes orientations. S'il n'est pas remédié à ces carences, c'est la viabilité à long terme de la stratégie elle-même qui pourrait être menacée.

65. Enfin, le modèle ne contenait pas d'objectifs clairement définis concernant l'environnement extérieur nécessaire au succès des politiques intérieures de développement. Par exemple, la libéralisation des marchés financiers a eu tendance à être imposée sans qu'il soit correctement tenu compte du caractère et du fonctionnement d'un système financier mondialisé; la libéralisation du commerce dans les pays en développement ne s'est pas toujours accompagnée d'une amélioration sensible de l'accès de ces pays aux marchés sur lesquels ils sont compétitifs; et les préoccupations en matière d'équité n'ont pas suscité un accroissement proportionné des flux d'aide en faveur des pays en développement. Les différents systèmes internationaux en vigueur n'ont donc pas suffisamment encouragé le développement et ont même parfois eu des effets pervers.

## Chapitre II

### VERS UN NOUVEL ENGAGEMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT : AMÉLIORER LA CONDUITE D'UNE ÉCONOMIE INTERNATIONALE EN VOIE DE MONDIALISATION

66. Pour la communauté internationale et les décideurs des pays en développement, le défi à relever en ce nouveau millénaire consiste à remédier efficacement aux insuffisances de l'environnement extérieur et aux contraintes du sous-développement, de façon à remettre les pays en développement sur la bonne voie pour qu'ils puissent s'intégrer dans des conditions équitables à une économie internationale en voie de mondialisation <sup>10</sup>/.

#### A. Parvenir à une croissance forte et régulière

67. L'accroissement rapide et régulier du revenu national et de la production est une condition essentielle - mais nullement suffisante - pour que tous les pays et les groupes sociaux puissent tirer parti de la mondialisation. Les politiques macroéconomiques doivent expressément viser à soutenir et à consolider la croissance, tout en continuant d'accorder la priorité au maintien de la stabilité des prix relatifs. Dans les pays en développement, il faudrait à cet effet réorienter les programmes d'ajustement élaborés avec le concours des organismes multilatéraux de prêt. La mise en oeuvre de politiques macroéconomiques bien conçues, axées sur la croissance, doit en outre être étayée par un environnement social, juridique et politique global propice au fonctionnement efficace des marchés et, en particulier, au développement du secteur privé dont les décisions d'investissement sont capitales pour l'expansion de l'économie.

68. Dans les pays industrialisés, l'objectif consistant à parvenir à une croissance soutenue et régulière est à la fois une fin en soi et la condition *sine qua non* du bon fonctionnement des systèmes commerciaux et financiers. En l'occurrence, il faut que, dans le monde industrialisé, les autorités nationales maintiennent l'économie dans une situation proche du plein emploi tout en évitant l'inflation. Les corrélations entre les résultats économiques des pays industrialisés et la capacité des systèmes de soutenir efficacement le développement sont multiples. Il est évident que toute récession dans ces pays affaiblit les cours des produits primaires, accroît les pressions protectionnistes et crée des difficultés budgétaires dont pâtissent les flux d'aide. De même, une poussée d'inflation dans les pays industrialisés entraînera un relèvement des taux d'intérêt, ce qui aura un effet négatif sur le service de la dette des pays qui ont emprunté sur les marchés financiers internationaux.

69. Les politiques macroéconomiques des pays industrialisés devraient faire l'objet d'une surveillance plus efficace pour contribuer à un rythme de croissance élevé et sans inflation dans l'ensemble de ces pays, compte dûment tenu des différences qui peuvent exister dans chacun d'eux sur le plan des pressions inflationnistes et déflationnistes. Cette surveillance doit avoir un caractère essentiellement préventif, servant à mettre en garde contre une montée imminente du chômage ou un retard de la croissance, ou contre des

---

<sup>10</sup>L'analyse sur laquelle repose le présent chapitre est présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*.

pressions inflationnistes se manifestant dans l'évolution des prix intérieurs des marchandises, des services et des actifs ou dans la dégradation des balances extérieures.

**B. Faciliter le commerce international, les modes de financement et l'acquisition de connaissances**

70. Les systèmes régissant l'activité financière et commerciale doivent réellement et ouvertement répondre aux besoins des pays en développement, comme à ceux des pays développés. La notion de "règles du jeu uniformes", utile dans les débats entre pays développés, ne convient pas lorsqu'il s'agit de déterminer comment fournir aux pays en développement des possibilités égales de tirer parti de ces systèmes. L'égalité des chances exige que ceux-ci soient adaptés pour que les avantages théoriquement offerts à tous soient en fait à la portée de tous, ce qui revient plutôt à appliquer des conditions équitables. Une certaine souplesse devra être introduite dans les règles et les procédures. L'égalité des chances signifie également qu'il faut, dans le cadre des systèmes, prévoir des activités d'information, de formation et autres propres à aider les pays en développement à acquérir les connaissances et les compétences requises pour tirer profit au maximum du fonctionnement desdits systèmes.

**1. Le régime commercial : faire en sorte que les marchés contribuent au développement**

71. Les marchés ne sont pas des constructions abstraites. Ils fonctionnent à l'intérieur de cadres institutionnels - tant nationaux qu'internationaux - qui influent sur les résultats produits. D'où l'importance des mécanismes institutionnels régissant le commerce mondial et des dispositions visant à encourager la concurrence.

72. La nouvelle série de négociations envisagée à l'OMC devra reposer sur un ordre du jour que tous les membres de cette organisation puissent considérer comme équilibré et portant sur des questions d'une importance cruciale. Du point de vue des pays en développement, cela signifie que cet ordre du jour devra être nettement plus orienté vers le développement que ne l'était le Cycle d'Uruguay. Les incidences politiques de la crise actuelle de la mondialisation pour les pays en développement ont déjà été mentionnées. Si l'on veut que les dirigeants politiques de ces pays apportent néanmoins leur appui à un nouveau cycle de négociations, ils doivent pouvoir le présenter de façon crédible comme une occasion de traiter utilement un certain nombre de problèmes auxquels se heurtent leurs pays dans les efforts visant à tirer pleinement parti du commerce international. Une intégration aussi rapide que possible au système commercial mondial n'est pas une fin en soi. Pour les pays en développement, la question essentielle est de savoir comment l'intégration peut contribuer à accélérer le développement.

73. La même remarque s'applique à la libéralisation des échanges. La réduction des obstacles au commerce occupe une large place dans la démarche suivie par la quasi-totalité des pays concernés à l'égard du développement. Les décisions tendant à libéraliser les échanges unilatéralement - ou dans le cadre de processus multilatéraux ou régionaux de libéralisation - s'avèrent donc tout à fait légitimes. Cependant, l'objectif ultime consiste là encore non pas à supprimer simplement les obstacles au commerce, mais à définir ce faisant un

rythme et une façon de procéder qui accélèrent le développement. Les problèmes d'ajustement de la production ne sont pas seulement fonction des délais d'adaptation et ne sauraient être résolus si l'on se borne à allonger ces délais. Des politiques complémentaires s'avèrent nécessaires dans un certain nombre de domaines, qu'il s'agisse d'améliorer l'accès aux moyens de financement des investissements et au capital-risque, de faciliter le recours aux technologies nouvelles et les alliances avec des partenaires étrangers, d'adopter une politique active concernant le marché du travail, notamment la réadaptation à des technologies et des activités nouvelles, de mettre en place une assurance chômage ou de fournir des infrastructures de base, des services et équipements industriels d'usage général et des services complémentaires. Les dispositifs de contrôle des prix par les pouvoirs publics sont à éviter. Il faudra veiller à ce que l'élimination des obstacles au commerce contribue à rendre les marchés intérieurs plus concurrentiels et plus efficaces de façon à adresser les signaux requis aux producteurs et aux investisseurs. Des politiques de concurrence constituent à cet égard un complément indispensable. Le processus de libéralisation du commerce devrait se dérouler en fonction de l'allure à laquelle les politiques d'accompagnement requises peuvent être mises en place, et en fonction de leur portée.

74. De façon plus générale, il s'agit de concilier les avantages que présenterait un ensemble commun et uniforme de règles, de privilèges et d'obligations applicables de la même façon à tous les membres de l'OMC et le fait incontournable que les membres de cette organisation se trouvent à des stades de développement très différents. Tout cycle de négociation orienté vers le développement doit explicitement aborder la question de l'adaptation des obligations et du rythme d'exécution aux besoins et aux capacités des membres les plus pauvres de l'OMC. Le principe du traitement spécial et différencié, adapté au nouveau contexte de la mondialisation, reste un outil essentiel de la politique commerciale internationale pour répondre aux besoins réels des pays en développement.

75. Quels seraient les éléments constitutifs d'un ordre du jour orienté vers le développement à prévoir pour une nouvelle série de négociations commerciales ? Ces éléments peuvent - semble-t-il - être classés comme suit :

- *Libéralisation plus poussée dans l'optique du développement*, notamment dans l'agriculture (tout en tenant compte du rôle particulier de ce secteur dans les pays en développement et de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire) et les services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement; et renforcement des engagements pris en matière de circulation des personnes, ce processus étant assorti de critères rigoureux lorsqu'il s'agit d'examiner les besoins économiques;
- *Abaissement des droits de douane*, notamment des crêtes tarifaires applicables aux produits agricoles et industriels dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement;
- *Disciplines plus strictes en matière de subventions* (élimination des subventions aux exportations de produits agricoles et forte réduction des subventions à la production et à l'investissement dans l'agriculture, notamment);

- *Disciplines plus strictes en matière de droits antidumping et de droits compensateurs;*
- *Dispositions spéciales pour les PMA (droits consolidés à zéro et libéralisation des services en leur faveur, par exemple);*
- *Mesures d'incitation à l'égard des exportations de produits écologiquement préférables pour les pays en développement, sans imposer de nouveaux types de conditions;*
- *Amélioration des modalités d'application du SGP, en examinant notamment la question de savoir si l'on pourrait introduire des critères de gradation convenus au niveau international et comment limiter les conditions dont sont assortis les différents schémas de préférences;*
- *Assurer l'adhésion de tous les pays en développement et tous les pays en transition à l'OMC dans des conditions justes et équitables.*

76. Des dispositions particulières doivent être prises pour examiner les politiques de concurrence en vue de définir des règles tant nationales qu'internationales en la matière et de mettre à jour celles qui existent. L'objectif est de veiller à ce que les sociétés transnationales ne se servent pas de leur puissance économique et financière pour se livrer à des activités anticoncurrentielles au détriment des firmes locales. Il importe au plus haut point d'éviter que des sociétés non locales ne créent des obstacles artificiels à l'entrée des entreprises locales sur le marché. Des questions à la fois nouvelles et délicates se posent en l'espèce : comment et où fixer la limite entre des opérations telles que des accords de coopération entre entreprises et des alliances stratégiques, d'une part, et un comportement anticoncurrentiel, de l'autre; comment aider les entreprises locales à s'adapter au renforcement de la concurrence exercée par des sociétés étrangères; et comment trouver un juste milieu entre les gains attendus de marchés plus concurrentiels et les objectifs sociaux, concernant par exemple l'emploi et la répartition du revenu ?

77. Si la politique de concurrence reste pour l'essentiel une question relevant de la législation et de la surveillance nationales, elle fait de plus en plus l'objet d'une coopération internationale, comme l'atteste l'accroissement rapide du nombre des accords bilatéraux et régionaux, principalement entre pays développés.

## **2. Architecture financière du développement**

78. Les efforts de développement bénéficient de flux financiers internationaux sous la forme d'emprunts contractés à l'étranger à des conditions commerciales, d'apports au titre de l'aide publique au développement et d'opérations ordinaires de prêt par des organismes multilatéraux de crédit, qui empruntent des fonds sur les marchés internationaux des capitaux pour les mettre à la disposition des pays en développement.

79. Ces différentes formes d'apports extérieurs ont toutes les trois une fonction essentielle dans l'architecture globale de financement du

développement, qui ne saurait être considérée comme satisfaisante si chacun de ses éléments ne remplit pas la fonction qui lui revient. Le rôle des marchés financiers dans le déclenchement de la crise financière et économique survenue dans les pays en développement d'Asie de l'Est a récemment retenu l'attention. Cependant, la crise silencieuse que traversent les pays en développement les plus pauvres - notamment les pays les moins avancés - n'est pas moins tragique et mérite tout autant de faire l'objet de mesures correctives au niveau international.

80. Il faudrait rapidement enrayer la tendance observée parmi les pays donateurs à renoncer aux apports d'*aide publique au développement*. Les pays en développement les plus démunis devraient être soutenus dans leurs efforts visant à améliorer la conduite des affaires publiques, à mobiliser des ressources intérieures, à fournir des services de base dans des secteurs clefs tels que la santé et l'éducation et, de façon plus générale, à élaborer et à exécuter des plans de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'il a été recommandé au Sommet mondial pour le développement social. Les pays donateurs devraient notamment s'engager - ou s'engager à nouveau - à progresser rapidement en vue d'atteindre les objectifs fixés pour l'aide aux pays en développement, en général, et aux PMA, en particulier.

81. Les *prêts multilatéraux* sont, à l'heure actuelle, indissociablement liés à la question de la *dette*. L'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE) lancée par la Banque mondiale et le FMI a introduit de nouveaux concepts dans les débats internationaux sur le problème de l'endettement des pays les plus démunis. Cependant, trop peu de pays ont bénéficié de cette initiative et, dans les cas où celle-ci a été appliquée, sa mise en oeuvre s'est révélée jusqu'ici excessivement laborieuse. Cela tient à deux éléments connexes, à savoir l'insuffisance des ressources allouées aux fonds d'affectation spéciale de l'initiative PPTE et le caractère beaucoup trop rigoureux des critères d'admissibilité.

82. Il est temps d'offrir à présent, dans le cadre global de cette initiative, une annulation rapide et complète de la dette extérieure aux pays disposés à affecter les sommes ainsi économisées à un programme reconnu au niveau international qui aurait pour objet de développer des services essentiels dans le secteur de la santé et l'infrastructure des connaissances, notamment l'éducation et la formation. Une démarche énergique de ce type permettrait d'effacer des créances irrécouvrables et de rétablir des relations normales entre l'ex-débiteur et la communauté des donateurs. Elle contribuerait également à l'objectif fondamental consistant à améliorer les conditions de vie dans les pays concernés et à instaurer un lien direct entre l'annulation de la dette et la protection sociale.

83. Pour être efficace, un dispositif de ce type devrait être étayé par des ressources venant s'ajouter aux apports actuels au titre de l'aide, tout en s'accompagnant d'une assistance technique et autre qui permette aux administrations nationales d'être à même d'engager effectivement des dépenses à des fins sociales. Il faudrait aussi veiller à ce que les pays démunis puissent à l'avenir recevoir des apports d'aide à des conditions appropriées.

84. Les *marchés financiers internationaux* sont d'une importance cruciale pour le financement extérieur d'un nombre croissant de pays en développement. Comme

on l'a vu, la crise financière survenue en Asie de l'Est a mis en évidence l'anomalie que constituent l'existence d'un monde financier international de plus en plus évolué et dynamique et l'absence de cadre institutionnel adéquat permettant de le réglementer. Elle a également montré que les pays en développement ne disposent pas d'un éventail d'options suffisant pour influencer sur l'importance et la nature des flux à destination et en provenance de leur propre marché. La libéralisation rapide des opérations financières dans les pays en développement, n'étant pas assortie d'une réglementation prudentielle suffisante, a joué un rôle non négligeable dans l'amorce de la crise financière et économique actuelle.

85. Il convient de remédier aux déficiences de cette architecture. Une action s'avère nécessaire au niveau international pour :

- *Renforcer la surveillance et la réglementation financières et veiller à ce que l'information soit rapidement disponible.*  
Le problème consiste à trouver des mécanismes de réglementation et de tutelle de portée mondiale tout en respectant les différences existant dans les structures et les traditions financières nationales. Une importante proposition a été formulée à cet égard, consistant à créer une autorité financière mondiale - ou un comité permanent responsable de la réglementation financière mondiale - qui aurait pour tâche d'établir les normes internationales requises pour réglementer et surveiller l'activité financière et d'en contrôler la mise en oeuvre au niveau national;
- *Conférer une plus large autonomie aux pays en développement et aux pays en transition à l'égard des politiques permettant d'agir sur les flux des capitaux.* La plupart des "pays émergents" ont de plus en plus de mal à concilier leur désir d'accroître au maximum les avantages qu'ils obtiendraient en attirant des investisseurs financiers internationaux et leur volonté de se protéger contre les dangers inhérents à la mondialisation de l'activité financière. Il appartient à chaque pays de résoudre ce dilemme de la façon qui lui convient le mieux. Quelques-uns ont néanmoins jugé utile, dans certaines circonstances, de mettre en place des mesures dissuasives fondées sur le jeu du marché à l'égard des entrées de fonds, par exemple en appliquant une modeste taxe aux transactions effectuées depuis l'étranger ou en imposant des réserves obligatoires spéciales dans le cas de dépôts bancaires par des non-résidents. Ces mesures visent à brider les afflux soudains de capitaux dans un pays et, en particulier, à freiner l'entrée des types de fonds les plus instables et, partant, les plus susceptibles de se retirer de façon imprévisible. Les mesures visant à freiner les sorties de fonds peuvent également avoir un rôle à jouer dans certains cas;
- *Prévoir des liquidités internationales suffisantes en temps de crise* en renforçant et en utilisant plus activement la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, en instituant un mécanisme assorti d'un faible degré de conditionnalité pour les pays qui font l'objet d'un effet de contagion financière et en dotant le FMI de ressources accrues, notamment par des procédures novatrices telles que l'emprunt direct auprès des marchés financiers;

- *Accroître les moyens d'action disponibles pour remédier à la fuite de capitaux* : la situation d'un pays qui fait l'objet d'une fuite de capitaux n'est guère différente de celle d'une banque qui subit un retrait massif des dépôts, ou d'une entreprise à laquelle on a coupé les crédits et dont les créanciers exigent le paiement immédiat de l'intégralité des sommes dues. Tous les pays développés - et la plupart des pays en développement - disposent de procédures pour aider les banques ou les entreprises privées à faire face à de telles situations. Ces procédures, qui varient d'un pays à l'autre, passent généralement par un moratoire durant lequel l'entreprise est protégée de ses créanciers. Ce moratoire permet de réorganiser méthodiquement les dettes d'une façon qui ménage tant les intérêts des créanciers que ceux des débiteurs et de veiller à ce que les uns comme les autres se retrouvent en meilleure posture que si le débiteur avait été acculé précipitamment à faillite. L'entreprise peut, pendant le moratoire, continuer à fonctionner normalement et assumer les nouvelles obligations financières nécessaires à la conduite de ses opérations courantes. Il faudrait introduire des procédures analogues dans la sphère internationale, notamment la possibilité d'appliquer un moratoire aux obligations extérieures du pays débiteur et à la convertibilité de la monnaie nationale aux fins des mouvements de capitaux. Pour veiller à ce que le moratoire soit invoqué uniquement dans le cas d'une fuite de capitaux que le pays concerné ne peut maîtriser, une telle mesure ne serait reconnue au niveau international que si elle est sanctionnée par le FMI. Pendant la durée du moratoire, qui doit rester brève, emprunteurs et bailleurs de fonds s'efforceraient de définir des modalités de rééchelonnement ordonné de la dette. Le FMI fournirait dans l'intervalle le financement requis pour que l'économie fonctionne normalement.

86. Il va sans dire que la mise en oeuvre des procédures suggérées ci-dessus ne constituerait pas une opération simple et directe. Mis à part les difficultés qui apparaissent déjà, peut-être faudrait-il aussi, pour appliquer comme il convient les procédures de moratoire, apporter quelques modifications au libellé des accords internationaux de prêt. Cela étant, des mécanismes internationaux de protection au moins équivalents à ceux qui existent à l'échelon national s'avèrent nécessaires pour permettre aux pays de faire face à la mondialisation de l'activité financière.

### **3. Vers une meilleure gestion publique des connaissances aux fins du développement**

87. Comme on l'a vu dans la section ci-dessus, les pays en développement ne disposent pas des compétences nécessaires ni d'un accès suffisant aux connaissances, aux informations et aux technologies pour pouvoir tirer pleinement parti des possibilités qui, en principe, devraient découler de leur intégration à l'économie mondiale. Toute action visant à améliorer la gestion de l'activité économique internationale devrait viser à remédier à un tel état de choses.

88. De nombreux protagonistes interviennent dans le processus consistant à produire, à diffuser et à exploiter des connaissances : les régimes

applicables aux niveaux tant national qu'international influent à cet égard sur leur façon de procéder et sont eux-mêmes influencés par celle-ci.

89. Les *sociétés transnationales* jouent un rôle capital en définissant la cadence des transformations technologiques par leurs propres activités de recherche-développement, ainsi que par les liens qu'elles entretiennent avec des laboratoires de recherche dans leur pays d'origine et à l'étranger. Elles font également des choix d'une importance cruciale en déterminant quelles nouvelles techniques doivent être introduites, à quel moment et sur quels marchés. Les possibilités que leurs activités offrent aux pays en développement - tout comme les insuffisances observées jusqu'ici en la matière - sont décrites dans la section précédente.

90. Les *entreprises et établissements de recherche locaux dans les pays en développement* ne disposent pas des ressources requises pour entreprendre le volume de recherche que le caractère interdisciplinaire du progrès technologique impose à l'heure actuelle. Il leur faudra chercher des possibilités d'adapter la technologie existante ou d'en bénéficier par le truchement de relations commerciales avec d'autres entreprises. Les firmes des pays en développement n'ont en outre guère moyen d'accéder aux sources d'information et de les passer au crible.

91. Les *politiques nationales des pays en développement* déterminent dans une large mesure l'aptitude de leurs entreprises à se procurer et à exploiter des avantages commerciaux des connaissances acquises. Les orientations fixées revêtent une importance particulière dans les secteurs ci-après : éducation et formation se rapportant aux activités fondées sur les connaissances; action visant à promouvoir la création et l'adaptation de connaissances par l'intermédiaire d'établissements de recherche spécialisés; mesures d'incitation en faveur des travaux de recherche-développement des entreprises locales; et moyens de favoriser les filières de transmission de la technologie entre des entreprises locales et des firmes étrangères.

92. Les *régimes internationaux relatifs à la protection de la propriété intellectuelle* constituent des cadres à l'intérieur desquels les connaissances sont transformées en produits commerciaux. Ces régimes, regroupés sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), sont également incorporés à l'OMC dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Ils ont pour objectif de trouver un juste milieu entre la nécessité, pour les détenteurs de la propriété intellectuelle, de rentabiliser suffisamment leur investissement dans des connaissances et les avantages sociaux plus larges qui découleraient d'une circulation rapide et sans entrave desdites connaissances. Ces dernières années, les compromis adoptés semblent avoir privilégié les droits des détenteurs de connaissances plutôt que la diffusion rapide du savoir, ce qui contribue à défavoriser les pays en développement. Les règles régissant la délivrance de brevets ont été élargies pour couvrir un éventail de plus en plus vaste de produits, de procédés et de formes de vie. D'où la difficulté de procéder, comme auparavant, à un rattrapage technologique et économique par l'imitation et l'étude rétrotechnique des produits.

93. Les processus par lesquels les pays en développement peuvent disposer de connaissances, d'informations et de techniques soulèvent toutes sortes

de questions. On peut également s'interroger sur l'aptitude des agents économiques des pays en développement à tirer efficacement parti des connaissances, informations et techniques disponibles. Ces deux séries de questions doivent désormais être examinées globalement, en tenant compte de leurs multiples corrélations.

94. Il faudrait engager à ce sujet un dialogue international, ayant pour objet de recenser les mesures susceptibles d'être prises pour rendre les pays en développement mieux à même de participer effectivement à une économie mondiale fondée sur les connaissances. Vu que les acteurs clefs viennent du secteur privé des entreprises, de la partie de la société civile concernée par la production et la consommation de connaissances, des administrations publiques et des institutions internationales, il serait souhaitable, voire nécessaire, qu'ils prennent tous part au dialogue envisagé.

### Chapitre III

#### LA CNUCED, UNE INSTITUTION FONDÉE SUR LE SAVOIR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

95. La CNUCED s'applique à faciliter l'obtention et la diffusion de connaissances orientées vers l'action en vue de conduire les processus de transformation au niveau mondial vers un développement aussi durable et équitable que possible. Elle s'y emploie par divers moyens : recherche et analyse des politiques, réalisation d'un consensus par le biais de délibérations intergouvernementales, conseils de politique générale et assistance technique visant essentiellement à renforcer les capacités. Autrement dit, la mission de la CNUCED consiste à formuler des idées et à favoriser la conclusion d'accords, puis à contribuer à leur mise en oeuvre.

96. Il incombe notamment à la CNUCED d'aider les pays en développement à comprendre comment fonctionne l'économie mondiale dans son ensemble. Elle doit centrer son attention sur l'interaction dynamique de différentes questions concernant les domaines monétaire et financier, le commerce, l'investissement ou l'innovation technologique plutôt que sur l'étude figée de tel ou tel élément. Les connaissances ainsi acquises devraient alors servir de base à des efforts visant à corriger les déséquilibres des systèmes mondiaux et à remédier aux déficiences des stratégies nationales, eu égard à leur interdépendance.

97. Grâce à ces travaux, la CNUCED doit contribuer à façonner le "chantier" de la mondialisation. Il lui faut concourir à la cohérence globale du système mondial en orientant davantage celui-ci vers des objectifs d'ordre éthique consistant à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités dans et entre les nations, à permettre à la génération actuelle comme aux générations futures de préserver l'environnement, à réaliser l'intégration des femmes dans des conditions d'égalité et à insérer pleinement les groupes marginalisés dans l'économie de marché. Ses activités doivent dans tous les domaines s'inscrire en priorité dans la perspective du développement, en tenant compte tout spécialement des problèmes de développement des PMA, des pays sans littoral et des petits pays insulaires.

98. Voilà une tâche bien ambitieuse pour une seule institution, d'autant qu'elle ne souffre pas précisément d'une pléthore de moyens. Pour s'en acquitter, la CNUCED devra faire appel à la société civile et mettre à profit les compétences que peuvent offrir les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé. Il lui faudra aussi collaborer étroitement avec d'autres organismes et entités du système des Nations Unies et avec des organisations régionales. Et surtout, la CNUCED devra concentrer ses travaux sur les secteurs dans lesquels elle peut avoir le plus d'impact : elle devrait en faire plus là où elle réussit le mieux et moins ailleurs.

99. Il ne s'agit pas de mettre subitement fin à des pans entiers de l'activité du secrétariat. Ce qu'il faut, c'est déterminer les domaines d'étude que l'on peut décrire comme étant la mission et la contribution essentielles de la CNUCED, les axes autour desquels d'autres domaines d'étude doivent être définis et structurés. Les observations ci-après visent à procéder à une telle recension et à cerner certaines des conséquences qui peuvent en découler. L'objectif n'est pas tant de présenter un programme de travail en bonne et due forme pour le

secrétariat que d'introduire une nouvelle façon plus structurée d'envisager l'ensemble des tâches de l'organisation. Les corollaires d'une telle démarche sur le plan de la redéfinition des activités et de la répartition des ressources devront faire l'objet d'une mise au point en temps opportun.

#### **A. Domaines d'étude essentiels**

100. La CNUCED réussit le mieux dans ce pour quoi elle a été créée, à savoir promouvoir le développement par une intégration adéquate des pays en développement dans l'économie mondiale et le système commercial. Il convient d'apporter ici deux précisions. En premier lieu, comme on l'a déjà indiqué, la qualité de l'intégration importe plus que le degré auquel elle s'effectue. Le monde contemporain fournit des exemples de pays excessivement tributaires d'apports financiers extérieurs, d'un nombre restreint de produits de base ou d'investissements étrangers directs pléthoriques concentrés dans une "enclave". Ce qu'il faut, c'est donc un processus d'intégration qui aide les pays à parvenir à une croissance durable et équitable.

101. En second lieu, même si la CNUCED doit faire porter l'essentiel de son action sur les systèmes mondiaux plutôt que sur leurs différents éléments constitutifs, elle ne devrait jamais perdre de vue leurs corrélations intimes. Son attention doit être centrée sur l'interaction dynamique de l'environnement extérieur et des stratégies nationales, sur leurs influences et transformations réciproques incessantes. La CNUCED ne saurait empiéter sur les travaux d'organisations qui, à l'instar du PNUD, sont fermement implantées sur le terrain et orientées vers les pays (plutôt que vers des systèmes mondiaux). Cependant, de concert avec le PNUD, elle a récemment entrepris un projet relatif à la mondialisation pour vérifier dans la pratique comment les conseils de politique générale s'articulent sur les travaux d'analyse et de recherche de portée mondiale.

102. Force est de constater que la controverse manichéenne sur l'importance relative de l'environnement extérieur et des stratégies internes est en grande partie dépassée. De fait, pour reprendre une définition fort judicieuse la mondialisation, on pourrait dire que "tout ce qui est mondial est devenu pertinent au niveau national ou local et, dans une moindre mesure, tout ce qui est local ou national présente un intérêt pour le système mondial".

103. Il apparaît donc clairement que la tâche de la CNUCED ne consiste pas simplement à prescrire aux pays en développement de s'intégrer au système économique mondial aussi rapidement que possible, indépendamment du prix ou des conséquences à supporter. Ils devraient plutôt, avec le concours de la CNUCED, négocier leur entrée dans ce système en s'efforçant - autant qu'il est objectivement possible, mais en allant jusqu'au bout de cette possibilité - de le rendre plus attentif à leurs besoins. Plutôt que de signer un contrat sans en discuter les clauses, il s'agit pour les intéressés de s'appliquer à moduler les conditions et le rythme de leur adhésion.

104. Aux fins d'une démarche dynamique et interactive de ce type, les travaux de la CNUCED devraient s'articuler autour des trois grands domaines d'étude suivants : 1) travaux de recherche et d'analyse sur la dynamique de la mondialisation, de l'interdépendance et du développement; 2) commerce et développement; 3) investissement et développement.

#### **B. Comprendre la dynamique de la mondialisation, de l'interdépendance et du développement**

105. Dans le contexte de la mondialisation, les problèmes de développement ne peuvent être compris que par rapport aux principales tendances qui influent sur la croissance et les transformations de l'économie mondiale. La CNUCED doit intensifier ses efforts en vue de contribuer à clarifier et à faire mieux connaître les tendances globales et la nature des facteurs de croissance de l'activité économique internationale, eu égard en particulier à leurs incidences pour le développement. Le mécanisme intergouvernemental devrait périodiquement examiner l'évolution de l'économie mondiale en mettant l'accent sur les corrélations entre les questions monétaires, le financement, le commerce, l'investissement et la technologie, ainsi que sur leurs effets sur les pays en développement. Il faudrait continuer d'accorder une large place aux besoins particuliers des PMA et des pays africains.

106. Le programme de travail du secrétariat devrait également être centré sur l'interdépendance des principaux secteurs de l'économie mondiale en faisant ressortir les incidences de la gestion macroéconomique sur les perspectives d'expansion des pays en développement. Les questions financières et monétaires pourraient être traitées dans le cadre des travaux portant sur la dynamique économique mondiale, plutôt que comme des domaines d'étude distincts. La question du financement du développement devrait bénéficier d'une attention particulière. Il faudrait que la CNUCED étudie des systèmes et des mécanismes permettant de mobiliser efficacement des ressources aux fins du développement, en prêtant plus particulièrement attention au rôle des secteurs public et privé, à la gestion viable de la dette et à la mobilisation conjuguée de ressources tant extérieures qu'intérieures, notamment l'APD, l'emprunt et les apports financiers privés. Cela est d'autant plus nécessaire que le débat suscité par la crise asiatique au sujet de l'architecture financière s'est essentiellement concentré sur le sort des 29 pays dits "émergents". La CNUCED a pour tâche de veiller à ce que les 130 et quelque pays en développement restants puissent accéder d'une façon ou d'une autre à des moyens de financer leur développement, grâce à l'APD, à des mesures d'allègement de la dette ou à des idées novatrices relatives à l'essor des marchés financiers. Il faudrait progressivement intégrer davantage et rendre plus complémentaires les trois publications phares de la CNUCED, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et *Les pays les moins avancés*.

107. La CNUCED doit en outre contribuer à l'acquisition et à la dissémination de connaissances sur les problèmes de développement en examinant les expériences faites en la matière au regard des phénomènes mondiaux décrits ci-dessus et en tirant les enseignements qui s'imposent sur le plan des politiques de développement. Il lui faut procéder à une analyse comparative en insistant tout particulièrement sur les aspects positifs et négatifs de l'ouverture à l'économie mondiale.

108. Les activités de recherche et d'analyse devraient autant que possible être orientées vers l'action et se prêter à une concertation multilatérale par le biais du processus intergouvernemental et à des applications sur le terrain.

109. Les travaux sur la question de l'endettement sont d'une importance particulière, qu'il s'agisse de réaliser des analyses ou de fournir un appui à la gestion de la dette dans les pays en développement et les pays en transition. La CNUCED a récemment présenté des propositions relatives à l'allègement de la

dette en sa qualité d'organe central de liaison dans le système des Nations Unies pour les problèmes d'endettement. Ces travaux doivent être poursuivis. Même si d'importants jalons ont été posés, les décisions prises par le G8 à Cologne n'ont pas épuisé l'éventail des options envisageables. Dans ce domaine d'activité, comme dans celui de la libéralisation du commerce, le principe dit de la bicyclette reste valable : il faut constamment avancer pour éviter de tomber.

110. En exécutant son programme de travail, le secrétariat devrait accorder une attention particulière aux problèmes propres aux pays en transition et aux pays en développement ayant une économie structurellement faible et vulnérable. Des questions intersectorielles telles que la coopération économique entre pays en développement, l'atténuation de la pauvreté et l'autonomisation des femmes méritent aussi d'être dûment prises en compte.

### **C. Commerce et développement**

111. Le commerce est au coeur des activités de la CNUCED. Ce n'est pas un hasard si cet élément constitutif du développement est le seul à être mentionné dans le nom de l'organisation. Cela tient bien entendu aux circonstances de la naissance de la CNUCED au milieu des années 60, lorsque la devise "le commerce plutôt que l'aide" s'est inscrite dans le débat international.

112. Un tel principe reste d'actualité. La création de l'OMC rend le rôle de la CNUCED dans ce domaine plus indispensable que jamais, comme on peut aisément le constater au vu des délibérations relatives à la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay.

113. Faisant fond sur les solides bases de la coopération engagée avec l'OMC, la CNUCED devrait étoffer sa contribution dans deux importants domaines. Le premier correspond aux phases de discussion préalable et de négociation d'accords, au cours desquelles il faudrait mettre clairement l'accent sur le programme concret et dynamique à prévoir pour les pays en développement. L'objectif est de les aider à se préparer et à participer aux négociations commerciales à venir, où le développement figurerait cette fois - il faut l'espérer - en bonne place. Les travaux sur la diplomatie commerciale seraient au centre des efforts déployés par la CNUCED pour créer ou étoffer les capacités institutionnelles requises dans le secteur du commerce. L'assistance à fournir pour l'adhésion à l'OMC relève également de ce domaine d'activité. La CNUCED doit en outre aider les pays en développement à évaluer les incidences des initiatives visant à étendre les frontières du système commercial multilatéral, de façon à accroître les possibilités de recourir à des sanctions commerciales. Les travaux analytiques ayant pour objet de déceler et de comprendre les nouvelles tendances qui apparaissent dans la structure du commerce et leurs incidences pour les pays en développement ainsi que pour le système commercial tout entier constituent également un élément essentiel des activités à entreprendre en la matière.

114. Le second domaine d'activité est celui de la mise en oeuvre, qui doit nettement privilégier la mise en place ou l'amélioration des capacités institutionnelles nécessaires pour tirer parti des perspectives commerciales

offertes par le système multilatéral, les accords régionaux ou des accords de coopération du type des conventions de Lomé.

115. Ainsi, même si les travaux de la CNUCED relatifs au commerce doivent notamment viser à soutenir les pays en développement - en particulier les PMA - et les pays en transition dans les prochaines négociations commerciales multilatérales, ses activités ont une portée plus large. Elles englobent l'analyse des tendances et de l'évolution des échanges et des marchés internationaux en vue d'aider les pays en développement à profiter des débouchés créés par les négociations commerciales antérieures et de ceux qui émergeront des négociations futures. Les thèmes traditionnels du commerce et du développement doivent aussi être pris en compte - par exemple le problème épineux des exportateurs tributaires des produits de base - tout comme les défis nouveaux qui se posent aux pays en développement, dans le secteur du commerce électronique par exemple.

**1. Programme concret à prévoir pour les pays en développement dans les négociations commerciales**

116. Les travaux de la CNUCED dans le secteur commercial portent notamment sur ce qu'il est convenu d'appeler un programme concret à l'intention des pays en développement pour les négociations à venir. Son rôle consiste ici à aider ces pays à déterminer les enjeux commerciaux susceptibles de les intéresser, à bien les comprendre et à étudier des possibilités d'action aux fins de négociation. La CNUCED n'a pas, bien entendu, à suggérer des options à retenir. Il appartient aux gouvernements de décider eux-mêmes de celles qu'ils jugent préférables. Cependant, ils doivent le faire en connaissance de cause, en tenant compte de l'éventail complexe des questions en jeu. Les négociations proprement dites s'en trouveront enrichies et produiront ainsi des résultats plus probants et plus durables.

117. Les principaux domaines dans lesquels les pays en développement doivent définir des objectifs de politique générale sont évoqués dans le chapitre II ci-dessus concernant l'ordre du jour orienté vers le développement à envisager pour une nouvelle série de négociations commerciales. Je ne ferai que signaler ici quelques-unes des questions les plus délicates.

118. L'une d'elles est celle de l'actualisation du principe du "traitement spécial et différencié" appliqué à l'OMC. Il faudrait l'examiner en passant en revue des cas concrets dans lesquels un grand nombre de pays en développement se heurtent à des difficultés particulières pour soutenir la concurrence dans les échanges internationaux, s'acquitter de leurs obligations commerciales ou exercer leurs droits dans le secteur du commerce, en ce qui concerne par exemple le règlement des différends. Dans tous les cas, une analyse approfondie par le secrétariat et d'autres parties intéressées s'avère indispensable.

119. Le droit et la politique de la concurrence sont également d'une importance cruciale vu que, comme on l'a fait valoir ci-dessus, les pays - de même que l'économie mondiale - ne pourront récolter les fruits de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation si les marchés ne sont pas concurrentiels. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux analytiques et opérationnels sur la législation et la politique en matière de concurrence, eu égard en particulier à leurs dimensions internationales, aux incidences pour le

développement des différentes solutions envisageables et à la nécessité de créer une culture de la concurrence.

120. Des considérations relatives à l'environnement se conjuguent à présent aux politiques commerciales, et cette tendance semble devoir persister. La CNUCED peut jouer un rôle en aidant les pays en développement à recenser les domaines dans lesquels ils pourraient tirer parti des perspectives commerciales éventuelles liées aux préoccupations écologiques et à élaborer un programme concret sur des questions relatives au commerce et à l'environnement.

121. Ces activités devraient être prises en compte dans le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (en accordant peut-être une plus large place aux réunions d'experts qui, dans le passé, se sont révélées efficaces pour jeter une lumière sur les intérêts des pays en développement dans divers secteurs du commerce des biens et des services). Elles devraient aussi être directement liées à une assistance technique pour que les résultats des études et des réunions d'experts puissent être mis à profit sur le terrain. Il est à cet égard essentiel de renforcer les capacités à l'échelon national. L'aide à fournir aux institutions nationales - gouvernementales et autres, selon les cas - pour la mise au point de leurs propres cours de formation à la diplomatie commerciale en est un bon exemple : le secrétariat pourrait collaborer directement avec les gouvernements en leur apportant son concours dans la formulation et la poursuite de leurs objectifs de négociation. Un autre exemple est celui du programme tripartite d'assistance technique visant à étoffer les capacités commerciales de certains pays d'Afrique (JITAP) exécuté conjointement par la CNUCED, l'OMC et le CCI, qui constitue un modèle en matière de renforcement des capacités dans le secteur du commerce.

122. Les processus d'intégration et de coopération aux niveaux régional et sous-régional offrent aux pays en développement des possibilités d'accroître leur compétitivité et peuvent les aider à s'intégrer davantage au système commercial mondial. La CNUCED devrait en l'espèce apporter une assistance aux différents groupements tout en étudiant les effets de telles initiatives sur l'évolution du système commercial multilatéral.

## **2. Importance des produits de base**

123. Pour de nombreux pays en développement, les produits de base comptent encore pour l'essentiel dans les recettes d'exportation. La CNUCED devrait continuer de venir en aide aux pays en développement pour surmonter les difficultés qui résultent de leur dépendance à l'égard de ces produits et tirer parti au maximum des débouchés qui se présentent. Elle devrait en permanence étudier et analyser les marchés internationaux des produits de base et contribuer à l'établissement de statistiques et autres données afin de rendre ces marchés plus transparents.

124. Il incombe plus précisément à la CNUCED d'aider les pays en développement à évaluer les solutions propres à accroître l'efficacité et la productivité du secteur primaire et à développer la diversification, la transformation, la commercialisation et les circuits de distribution, où la valeur ajoutée est particulièrement importante. Il s'agit également de permettre à ces pays de participer de la façon la plus profitable possible aux marchés au comptant et à terme de matières premières. À cet égard, la CNUCED devrait aider les pays en

développement à utiliser les instruments du marché pour gérer les risques liés aux prix ainsi que pour mobiliser des ressources à investir.

125. Il conviendrait aussi que la CNUCED contribue à la mise en place et au développement de mécanismes de coopération internationale dans le secteur des produits de base, notamment des lieux de discussion où producteurs, consommateurs et négociants - qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises privées - puissent échanger des informations et des perspectives et prendre des décisions plus rationnelles dans ce secteur.

### **3. Les services et le commerce électronique**

126. Il ne fait aucun doute que les exportations de services en provenance des pays en développement, y compris par le biais du commerce électronique, offrent un fort potentiel d'expansion. La CNUCED devrait contribuer à déterminer les perspectives existant dans ce domaine et à élaborer des stratégies nationales et sectorielles ayant pour objet de renforcer les capacités d'exportation.

127. Il faudrait que la CNUCED s'emploie plus activement à aider les pays en développement à profiter au maximum de la croissance escomptée du commerce électronique. Diverses activités sont à envisager : études analytiques et statistiques sur les effets que le commerce électronique peut avoir sur le développement et les perspectives commerciales des pays en développement; assistance à fournir aux pays en développement pour définir des orientations relatives aux questions connexes; aide à la conception et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à rendre les petites et moyennes entreprises et les microentreprises mieux à même de tirer parti de ce type de commerce; et renforcement de la capacité des pays en développement de participer activement aux débats de l'OMC sur le commerce électronique, concernant notamment les négociations au titre du GATT.

### **4. Efficacité commerciale**

128. Dans un environnement commercial devenu très concurrentiel, il faut que les pays en développement s'attachent en priorité à réduire les coûts des transactions liées au commerce. La CNUCED doit leur accorder une assistance accrue en la matière dans le cadre de ses efforts visant à les aider à tirer pleinement parti de leur participation au système commercial international. Les activités à entreprendre doivent englober les secteurs des transports, des douanes et des ressources financières liées au commerce ainsi que les aspects pertinents des régimes juridiques nationaux et internationaux. L'assistance de la CNUCED pourrait notamment consister à étoffer les compétences et les connaissances techniques requises pour traiter ces questions complexes et faire face aux mutations rapides qui surviennent en raison de l'évolution technologique, en particulier dans le domaine des technologies de l'information. Il s'agit entre autres de définir les mesures administratives et réglementaires voulues pour créer un environnement propice au développement des capacités de transport, de contribuer à préparer la négociation et la mise en oeuvre d'accords et de mécanismes bilatéraux relatifs au commerce de transit, ainsi qu'à améliorer par d'autres moyens les systèmes de transit et de continuer à apporter une assistance à la réforme et à l'automatisation des douanes.

129. Une attention particulière devait être consacrée aux moyens de promouvoir les effets de synergie et la coordination entre les travaux réalisés au titre du sous-programme relatif à la mise en oeuvre des accords commerciaux et les tâches assignées au sous-programme relatif à l'infrastructure des services pour le développement et à l'efficacité commerciale. Le commerce électronique, d'une part, et de l'autre, la modernisation des douanes et la réduction des frais de transport et d'autres coûts liés aux transactions, devraient faire partie intégrante d'une démarche globale visant à venir à bout des contraintes institutionnelles pesant sur la mise en oeuvre et la bonne application des accords commerciaux. La contribution spécifique de la CNUCED consistera ici essentiellement à fournir des conseils de politique reposant sur des travaux analytiques et une concertation intergouvernementale, ainsi que des services de coopération technique.

#### **D. Investissement et développement**

130. L'investissement - à savoir la création de capacités supplémentaires de production - est au centre du développement. Il suppose l'acquisition d'actifs corporels et incorporels, principalement par des entreprises privées. Dans une économie moderne fondée sur le savoir, l'investissement est étroitement lié aux capacités technologiques des pays. De fait, on peut dans une large mesure évaluer l'effet de l'investissement sur le développement en fonction du transfert de technologie qu'il implique ou des techniques qu'il permet d'acquérir. Les entreprises jouent un rôle important dans les décisions d'investissement et, partant, dans la façon dont celles-ci peuvent influencer sur le développement. L'essor des entreprises est donc indissociablement lié au volume des investissements dans un pays donné, à leur composition et à leurs effets sur le développement. Dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation, le développement des entreprises passe de plus en plus par l'internationalisation de leurs activités dans un nombre croissant de pays.

131. Vu son caractère intergouvernemental, l'action de la CNUCED dans ce domaine doit porter essentiellement sur les aspects internationaux de toutes les formes d'investissement, notamment l'investissement étranger direct (IED), ainsi que sur les courants internationaux de technologie et l'internationalisation des entreprises. Cependant, il est évident que les apports extérieurs d'investissement et de technologie peuvent uniquement servir de complément - au mieux d'élément catalyseur - aux efforts déployés au plan intérieur. Pour la CNUCED, tout programme de travail dans ce domaine devrait donc englober la question des corrélations entre la dimension internationale des investissements, des courants de technologie et du développement des entreprises et l'évolution des efforts, des politiques et des problèmes nationaux dans ces secteurs.

132. La CNUCED devrait en particulier s'attacher à aider les pays en développement à tirer un maximum d'avantages, pour leur propre économie, des flux internationaux d'investissement, notamment l'IED, et des activités internationales des entreprises qui investissent. Il s'agit en l'occurrence de pouvoir attirer des investissements extérieurs de nature à accroître la capacité de production et d'innovation locale et, de manière générale, à s'imbriquer étroitement dans l'économie du pays d'accueil. Les pays en développement ont en outre besoin d'une assistance pour canaliser l'IED vers leurs objectifs de développement, notamment la mise en place de solides bases économiques et technologiques locales pour le développement et l'amélioration du niveau de vie de tous les secteurs de la population. L'investissement international doit être

considéré comme un moyen de renforcer les capacités technologiques des pays en développement en tirant parti des possibilités de transfert de technologie offertes par la mondialisation, tant par l'intermédiaire de l'IED que par le biais d'accords, d'alliances et de partenariats interentreprises et de divers autres types de coopération technologique. Il faudrait aussi y voir un moyen de promouvoir des entreprises viables et compétitives au niveau international, à la fois en exploitant au maximum les possibilités d'apprentissage découlant du resserrement des liens entre les pays en matière d'investissement, de technologie et de commerce par le biais de la coopération et de réseaux interentreprises (PME notamment), en encourageant le développement de marchés concurrentiels et, en particulier, en étudiant les questions relatives aux entreprises qui devront peut-être retenir l'attention à l'échelon international.

### **1. Travaux de recherche et analyse des politiques**

133. Les travaux futurs de la CNUCED devraient viser à mieux faire connaître aux pays en développement les effets produits par les investissements étrangers directs - par le truchement des sociétés transnationales - sur le commerce international, les courants de technologie, l'essor des entreprises et leurs perspectives de développement en général. Cette tâche consisterait à examiner périodiquement l'évolution des IED dans l'économie mondiale et les politiques et pratiques des sociétés transnationales de façon à déterminer et à mieux comprendre les tendances mondiales, concernant en particulier les stratégies nouvelles ou prévues des entreprises.

134. Il faudrait s'attacher tout spécialement à mieux cerner le caractère interdépendant des divers éléments ci-après : investissements étrangers directs, investissements intérieurs, transformations technologiques et courants de technologie, politiques et pratiques des firmes multinationales et évolution du mode de gouvernement des entreprises.

### **2. Renforcer les capacités**

135. Une meilleure compréhension des questions en jeu dans ces domaines connexes doit se traduire par une assistance efficace au niveau national visant à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques propres à drainer et à mettre à profit les investissements internationaux, à renforcer les moyens technologiques et à favoriser l'essor des entreprises. La CNUCED devrait :

- Apporter son concours aux pays en développement pour définir des moyens d'action permettant d'attirer des investissements étrangers directs - y compris la question des incitations - et pour tirer un parti optimal des IED dans les stratégies nationales de développement, grâce : a) à l'établissement de liens entre l'IED et les réseaux de fournisseurs des petites et moyennes entreprises locales; et b) à l'utilisation de l'IED comme un moyen d'intégrer les pays aux réseaux mondiaux de production et de distribution ou en tant que source de savoir-faire, de compétences en matière de gestion, etc.;
- Aider les pays à mettre au point une démarche globale à l'égard de l'investissement, de la technologie et du développement des

entreprises, notamment par des examens intégrés des politiques nationales relatives à l'investissement et à la technologie; et

- Fournir aux pays en développement une assistance concernant les meilleures politiques de développement des entreprises locales en tant que centres d'innovation incessante et en tant qu'acteurs essentiels d'une économie de marché nationale capable d'approvisionner le marché intérieur et de devenir ainsi apte à exporter.

136. Il faudrait intégrer toutes ces activités. Aucun aspect, y compris l'IED, ne doit être traité isolément, chacun faisant partie d'un ensemble interdépendant englobant également des applications pratiques : organismes de promotion des investissements, examens des politiques en matière d'investissement et de technologie, guides des investissements à l'intention des PMA, négociation d'accords bilatéraux ou régionaux entre pays en développement relatifs à l'investissement.

### **3. Encourager la formation d'un consensus**

137. Les activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED devraient déboucher sur un consensus international propre à faciliter des arrangements permettant d'attirer et de mettre à profit les investissements étrangers, de renforcer les capacités technologiques et de favoriser le développement des entreprises. Cela est d'autant plus nécessaire que les accords bilatéraux et régionaux relatifs aux investissements, tout comme les conventions de double imposition, se multiplient. Vu les débats dont les aspects multilatéraux de l'investissement font de plus en plus l'objet, la CNUCED devrait également continuer à aider les pays en développement à comprendre pleinement les incidences de tels débats pour leur propre développement.

138. Plusieurs accords internationaux (ADPIC, MIC et AGCS, notamment) comprennent des clauses relatives au transfert de technologie. La CNUCED devrait examiner ces clauses afin de proposer des moyens de les appliquer sur le plan opérationnel dans l'optique du développement.

139. Un consensus s'impose également au niveau international en ce qui concerne les activités transfrontières des entreprises et l'internationalisation des sociétés, y compris l'harmonisation des orientations relatives à certaines questions connexes, à l'instar des travaux de la CNUCED dans le domaine des normes internationales de comptabilité et d'information financière.

#### **E. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires**

140. En s'acquittant de sa mission en matière de développement, la CNUCED a toujours accordé une attention particulière aux problèmes des pays les plus démunis. À l'occasion de conférences successives, des programmes de travail et des plans d'activité ont été adoptés visant à répondre aux besoins des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique - continent qui en compte un grand nombre - et des pays en développement sans littoral ou insulaires. La CNUCED a aussi joué un rôle actif dans la préparation et le suivi des conférences des Nations Unies pour les PMA de 1980 et 1990 et s'applique actuellement à organiser la troisième conférence sur ce sujet, qui doit se tenir en 2001.

141. Bon nombre des pays en question ont pu ces dernières années aller de l'avant sur les plans tant social qu'économique, mais leurs indicateurs de base font encore apparaître un écart considérable par rapport aux autres pays en développement. Le fardeau de la dette, l'insuffisance des concours financiers extérieurs (la diminution de l'APD en est un exemple), l'accès limité aux marchés d'exportation, les fortes contraintes s'exerçant du côté de l'offre, la dégradation des conditions de vie et le nombre croissant de catastrophes humanitaires ou naturelles sont autant de facteurs qui ont pesé sur les résultats économiques des PMA. Un tel état de choses est aggravé par le fait que la majorité de leur population, notamment les femmes, végète dans une misère abjecte et souffre de l'exclusion sociale. Une coopération internationale constante s'avère donc nécessaire pour faire face aux situations d'urgence complexes d'ordre humanitaire et économique, s'agissant notamment de stimuler les capacités de production des pays touchés et de renforcer l'appui extérieur fourni aux PMA par leurs partenaires de développement. Le Programme d'action en faveur des PMA pour les années 90 a affirmé - parmi divers principes - que les PMA ont pour responsabilité d'élaborer et d'appliquer des stratégies et des politiques efficaces de développement, mais que les partenaires de développement doivent de leur côté soutenir adéquatement ces efforts.

142. Par ses travaux de recherche et d'analyse et ses programmes de coopération technique, la CNUCED devrait continuer d'appuyer les efforts des PMA visant à s'intégrer dans l'économie mondiale, notamment en exécutant des programmes destinés à améliorer leurs capacités de production dans le cadre d'un développement écologiquement durable. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux besoins spécifiques des PMA sans littoral ou insulaires. Il faudrait également que les travaux de la CNUCED se concentrent sur la création d'institutions visant à traiter les questions de politique commerciale et sur les moyens de rendre les pays mieux à même d'élaborer et d'appliquer des politiques cadrant avec les obligations imposées par l'OMC. Un appui analogue devrait être fourni aux pays africains qui s'efforcent de tirer avantage de leur participation au système commercial multilatéral.

## Chapitre IV

### PARTENARIATS ET EFFICACITÉ : COMMENT ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU DÉVELOPPEMENT

143. Réfléchir et agir pour favoriser le développement : c'est là un aspect essentiel de la mission de l'ONU et la raison d'être de la CNUCED. La réflexion et l'action - analyse et débat intergouvernemental, d'une part, coopération technique, de l'autre - doivent aller de pair pour pouvoir porter tous leurs fruits. Les études et conclusions de la CNUCED doivent constituer les fondements de ses conseils et de son assistance concrète; celle-ci doit, à son tour, nourrir les travaux analytiques et normatifs en mettant en lumière les questions à examiner et en fournissant des données d'expérience qui aident à y voir plus clair et à évaluer la politique suivie. C'est précisément cette synergie qui constitue l'avantage comparatif de la CNUCED - et de l'ONU - dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

144. La CNUCED ne saurait toutefois accomplir seule sa mission de développement. D'autres organisations et organismes intergouvernementaux, appartenant ou non au système des Nations Unies, oeuvrent dans les mêmes domaines qu'elle. Collaboration, complémentarité et répartition des tâches avec un maximum d'efficacité en veillant à éviter les chevauchements inutiles sont donc autant de conditions indispensables au bon déroulement de ses travaux.

145. La coopération doit cependant aller plus loin encore. À l'échelle internationale, comme à l'échelon national, les efforts de développement doivent tenir compte des intérêts de tous les participants à une économie en voie de mondialisation. L'expérience récente montre clairement que des groupes non gouvernementaux peuvent enrichir le débat public en exprimant des points de vue qui risqueraient autrement de ne pas être suffisamment entendus, et contribuer à améliorer l'action sur le terrain. Le secteur privé est de toute évidence appelé à jouer un grand rôle dans la coopération internationale pour le développement à l'heure de la mondialisation.

146. Les activités de la CNUCED devraient donc être guidées par une volonté à la fois d'intégration et de collaboration : intégration de ses travaux analytiques, normatifs et techniques, et collaboration avec d'autres organisations internationales oeuvrant au développement, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

#### A. Coopération technique

147. La coopération technique comprend deux catégories distinctes d'activités :

- Les *services consultatifs* aux niveaux national, sous-régional et régional. Fournis à la demande de gouvernements et d'organisations intergouvernementales, ils sont également très utiles au secrétariat en ce sens qu'ils lui permettent de mieux comprendre les problèmes et possibilités de développement. Ils facilitent aussi l'échange de données d'expérience entre les pays.
- Les *activités opérationnelles*, axées sur le renforcement des capacités et comprenant des *programmes de mise en valeur des*

*ressources humaines* fondés sur les travaux analytiques du secrétariat, la fourniture de *logiciels* ainsi que d'une formation et de conseils connexes et la *diffusion de données* dans les domaines de travail du secrétariat.

**1. Cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des activités financées par des fonds extrabudgétaires : détermination des priorités**

148. La plupart des activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par des ressources extrabudgétaires spéciales, conformément au principe selon lequel les activités ayant pour seul but de répondre aux besoins particuliers d'un pays donné ne doivent pas grever le budget ordinaire collectif de l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, les fonds extrabudgétaires affectés à des programmes et projets de coopération technique de la CNUCED ont représenté environ un tiers des ressources totales du secrétariat.

149. Depuis la dernière session de la Conférence, on a pris conscience de la nécessité de revoir la distinction entre travaux analytiques et activités opérationnelles, ainsi que les raisons invoquées pour financer celles-ci au moyen de fonds extrabudgétaires. Dans le texte final qu'elle a adopté à Midrand, la Conférence a explicitement incorporé des services consultatifs et des activités opérationnelles au programme de travail ordinaire du secrétariat de la CNUCED. Certaines activités de coopération technique sont donc inscrites au budget-programme. D'autre part, des fonds extrabudgétaires sont consacrés à des travaux de recherche et d'analyse préalables à la fourniture de conseils et d'une assistance concrète.

150. Qui plus est, les activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires exigent un appui à la fois administratif et fonctionnel. À cette fin, les projets comportent une provision pour dépenses d'appui ou frais généraux, représentant actuellement 10 à 13 % du coût total d'exécution. L'examen du financement des projets d'un large éventail d'organisations nationales et internationales donne cependant à penser que les frais généraux sont plutôt de l'ordre de 25 %. Cela signifie qu'une part importante des dépenses d'appui aux projets extrabudgétaires retombe en fait sur le budget ordinaire, notamment sous forme d'heures de travail du personnel permanent. La mise en route de nouveaux projets financés par des sources externes implique donc une contribution du budget ordinaire et soulève la question du niveau maximal d'activités extrabudgétaires compatible avec les ressources dont dispose le secrétariat pour l'appui aux projets. Autrement dit, il y a une limite à la capacité du secrétariat d'entreprendre de telles activités. Le problème exige un examen plus poussé, mais il semble que dans certains secteurs le secrétariat ait déjà atteint cette limite et que le soutien d'activités de coopération technique spéciales risque de nuire à l'exécution du programme de travail ordinaire. Il faut donc absolument trouver une solution à ce problème.

151. On pourrait le résoudre en partie en renforçant les liens et la synergie entre les travaux inscrits au programme ordinaire, notamment la recherche et l'analyse, et la coopération technique. C'est là une des recommandations formulées expressément par la Conférence à Midrand dans "Un partenariat pour la

croissance et le développement" (TD/377, par. 96), et un élément central de la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement en 1997. D'importants progrès ont été faits dans ce domaine, certains grands programmes de coopération technique entrepris depuis la neuvième session de la Conférence visant tant à mettre à profit qu'à enrichir les travaux analytiques du secrétariat. On citera notamment les travaux sur les initiatives de négociation pour les pays en développement : l'analyse des questions commerciales effectuée par le secrétariat dans le cadre du programme ordinaire aide à orienter les activités opérationnelles, avec l'organisation de stages de formation, réunions-débats et ateliers dans le domaine de la diplomatie commerciale. Deuxième exemple : le projet de cadre multilatéral pour l'investissement donne lieu à une analyse approfondie de la question, qui débouche sur des conseils pratiques. On donnera enfin un troisième exemple, celui de l'intégration croissante des travaux analytiques et des activités opérationnelles concernant la dette et sa gestion (en coopération avec la Banque mondiale). Dans ces cas, comme dans d'autres, des activités financées par le budget ordinaire qui comportent des éléments opérationnels sont développées grâce à la mise en route de projets financés par des fonds extrabudgétaires.

152. Il faut cependant redoubler d'efforts pour accroître la synergie créative entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles, ce qui soulève la question épineuse de l'ordre de priorité, autrement dit des critères de décision pour l'adoption de nouveaux programmes et projets de coopération technique.

153. Cette question n'est pas simple. Les programmes et projets considérés résultent de la conjonction de trois types de facteurs :

- Demandes ou marques d'intérêt de bénéficiaires potentiels, notamment de gouvernements ou institutions de pays en développement, à la suite parfois de missions d'évaluation des besoins ou de programmation effectuées par la CNUCED ou d'autres organisations, comme le PNUD;
- Décisions prises par des donateurs - PNUD, organismes multilatéraux ou bilatéraux - de soutenir des activités données; il peut s'agir de décisions précises ou bien d'orientations générales, le secrétariat allouant alors les fonds en consultation avec le donateur;
- Opinion du secrétariat quant à l'opportunité du programme ou projet proposé. Il faut à cet égard se poser les questions suivantes :
  - a) l'activité proposée relève-t-elle du mandat de la CNUCED et cadre-t-elle avec les priorités de son programme de travail ? Pour répondre à cette question, il convient de se reporter au paragraphe 97 et autres paragraphes pertinents d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", qui définissent les domaines sur lesquels la CNUCED doit axer sa coopération technique; les autres textes de base sont les résolutions de l'Assemblée générale, le plan à moyen terme, le budget-programme et les décisions du Conseil du commerce et du développement;
  - b) le secrétariat a-t-il la compétence technique et les ressources voulues pour appuyer le programme ou projet sans que cela nuise à l'exécution d'autres activités dont il est officiellement chargé ?

c) quelle serait l'interaction de l'activité proposée et des travaux ordinaires de la CNUCED ? d) quel est l'intérêt porté par le bénéficiaire potentiel au programme ou projet ? e) l'activité aiderait-elle le bénéficiaire à promouvoir son propre développement ? Les deux derniers éléments sont particulièrement importants : la coopération technique devrait avant tout être fonction de la demande et contribuer à renforcer les capacités.

**2. Cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des activités financées par des fonds extrabudgétaires : gestion des ressources**

154. L'énumération qui précède donne une première idée des difficultés que soulève l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la cohérence de ces programmes et activités. Bien entendu, le secrétariat n'est pas seul à décider; son accord est une condition nécessaire, mais nullement suffisante. La contribution du secrétariat aux décisions est toutefois importante et c'est à lui qu'il incombe ensuite de surveiller l'exécution des projets ainsi que de les évaluer. Il peut être utile d'apporter des améliorations à l'exercice de ces fonctions.

155. Il s'agit de donner aux divisions et aux directeurs de programmes la possibilité de faire preuve de créativité et d'initiative dans leurs relations avec les bénéficiaires et donateurs potentiels, de façon que l'organisation réponde le mieux possible aux souhaits de ses États membres, tout en fixant des priorités générales et en exerçant un contrôle centralisé pour éviter la dispersion et la fragmentation des efforts.

156. Au lendemain de la neuvième session de la Conférence, alors que la CNUCED tâchait de convaincre les États membres de son utilité pratique la décision avait été prise de laisser aux divisions et aux directeurs de programmes une importante marge de manoeuvre aux premiers stades de la définition, de l'élaboration et du financement des projets, la direction centrale étant appelée à intervenir une fois les choses en bonne voie. D'où un programme de coopération technique dynamique et si apprécié que la demande est en fait supérieure aux possibilités. Mais toute médaille a son revers et l'on déplore un certain morcellement des activités, ainsi qu'un cas de dérapage. L'heure est venue de redresser la barre et de renforcer le contrôle central aux stades critiques du cycle des programmes et projets. Cela aidera à mieux intégrer les activités financées par le budget ordinaire et les activités financées par des fonds extrabudgétaires, ainsi qu'à mieux gérer les deux types de ressources, et facilitera les décisions concernant les ressources à consacrer au soutien de la coopération technique.

157. Des mesures ont déjà été prises dans ce domaine, notamment :

- La création d'un nouveau Service de la gestion des ressources, qui administre les ressources financières et humaines à la fois pour les activités financées par le budget ordinaire et pour les activités extrabudgétaires. Cela permettra d'exercer un contrôle administratif et financier plus strict sur la coopération technique, y compris les activités sur le terrain;

- L'application aux programmes et projets extrabudgétaires du cadre logique déjà utilisé pour la planification, la surveillance et l'évaluation des activités financées par le budget ordinaire, ce qui devrait renforcer considérablement le contrôle et l'évaluation de la coopération technique.

### 3. Le rôle des États membres

158. Comme on l'a déjà indiqué, les programmes et projets de coopération technique sont en grande partie déterminés par les préférences des États membres (bénéficiaires et donateurs). Certaines des difficultés rencontrées tiennent à ce que le secrétariat répugne à dire non aux gouvernements qui demandent ou proposent de financer une assistance technique.

159. Jusqu'à présent, la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies a obéi à un principe fondamental, à savoir qu'une fois définie l'orientation générale des activités, les mécanismes intergouvernementaux collectifs n'interviennent pas dans les relations entre les donateurs, les bénéficiaires de l'assistance technique et le secrétariat. Cela découle des modalités de financement décrites plus haut. Vu l'imbrication croissante des activités financées par le budget ordinaire et des activités extrabudgétaires, il serait peut être bon d'envisager une autre démarche, visant avant tout à accroître nettement la prévisibilité des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique, à renforcer les mécanismes de contrôle intergouvernemental des programmes et projets et à améliorer les outils d'évaluation des résultats.

160. Voici quels pourraient être les éléments d'une nouvelle démarche intégrée :

- Création d'un fonds d'affectation générale qui serait alimenté par des contributions de préférence pluriannuelles versées à des fins spécifiées ou non et auquel les donateurs seraient invités à transférer leurs actuels fonds d'affectation spéciale, en leur conservant un caractère distinct s'ils le souhaitent. Cette proposition a été faite pour la première fois dans un rapport établi par des consultants indépendants en 1994 <sup>11</sup>/, mais n'a pas été retenue par les organes intergouvernementaux. Pareil fonds d'affectation générale pourrait, en temps utile, assumer certaines fonctions actuellement à l'étude pour assurer la viabilité financière des programmes de coopération technique;
- Renforcement de l'examen du plan triennal de coopération technique par le Conseil du commerce et du développement. Ce pourrait être l'occasion d'un débat structuré entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat sur les grandes lignes du programme

---

<sup>11</sup>Margaret J. Anstee, avec le concours de Leelananda de Silva, *Coopération technique : Mise en oeuvre de l'Engagement de Carthagène*, rapport de consultants indépendants au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (TD/B/40(2)/14), 4 mars 1994.

de coopération technique, qui déboucherait sur la définition de principes directeurs à l'intention du secrétariat;

- Renforcement de l'examen du rapport annuel sur la coopération technique par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme ainsi que par le Conseil du commerce et du développement. Là encore, il s'agirait de tirer des conclusions concernant les grandes lignes des programmes de coopération technique ainsi que leurs liens avec le programme de travail ordinaire et les priorités de celui-ci. La suite donnée à ces conclusions serait ensuite évaluée;
- Renforcement du contrôle et de l'évaluation des activités de coopération technique et de leurs résultats. La surveillance des différents projets resterait confiée à leurs responsables, le contrôle de l'ensemble des activités relevant cependant du Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes. Comme on l'a déjà signalé, cette fonction est actuellement renforcée grâce à l'extension du cadre logique à la coopération technique. L'évaluation permanente est également la tâche du Groupe, mais il faut continuer à organiser des évaluations indépendantes des principaux programmes. Au moins deux évaluations devraient être faites pendant chaque exercice biennal. Leurs conclusions devraient être prises en considération pour l'examen annuel de la coopération technique effectué par le Groupe de travail et le Conseil, et devraient aboutir à des recommandations concrètes sur l'amélioration de l'impact des activités.

161. Globalement, les priorités définies par la Conférence à sa neuvième session demeurent valables. La coopération technique devrait être axée sur les pays en développement qui en ont le plus besoin. Les PMA devraient avoir la priorité. La CNUCED renforcera encore sa participation à l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et au Programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés d'Afrique et d'autres pays africains. Il faut tenir compte des besoins particuliers des pays en développement aux structures économiques fragiles, et continuer à fournir une assistance technique aux pays en transition. Comme on l'a déjà indiqué, la coopération technique devrait être fonction de la demande et viser à renforcer les capacités. Les programmes de coopération technique de la CNUCED qui ont fait leurs preuves, s'agissant aussi bien de services consultatifs que d'activités opérationnelles (SIAM, SYDONIA, SIGADE, TRAINFORTRADE), devraient être poursuivis eu égard aux recommandations des évaluations déjà effectuées. Le Programme relatif aux pôles commerciaux sera réévalué, compte tenu également des recommandations de l'évaluation, et des propositions seront faites quant à son avenir. Les liens entre ces programmes et les travaux analytiques des divisions concernées seront renforcés.

#### **B. La CNUCED et les autres organisations internationales**

162. Depuis sa création, la CNUCED a notamment pour mandat de coopérer et de coordonner ses travaux avec d'autres organisations internationales. Le paragraphe 18 de la résolution de 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, par laquelle a été créée la CNUCED en 1964, dispose que le Conseil du commerce et du

développement "prend, selon les besoins, les dispositions nécessaires pour obtenir des rapports des organismes intergouvernementaux dont les activités ont trait à ses fonctions et pour établir des liens avec ces organismes. Pour éviter les doubles emplois, il utilise, chaque fois que cela est possible, les rapports pertinents présentés au Conseil économique et social et autres organes de l'Organisation des Nations Unies". Le paragraphe 19 précise que le Conseil "établit des liens étroits et permanents avec les commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies et il peut établir des liens semblables avec d'autres organes intergouvernementaux régionaux compétents".

### **1. Coordination : les objectifs**

163. La coordination interorganisations a pour objectif de promouvoir la coopération internationale de façon que les États membres puissent tirer profit des qualités respectives des différentes organisations, chacune abordant les problèmes considérés avec ses propres compétences et sous l'angle qui lui est propre. Toutefois, les moyens d'atteindre cet objectif font l'objet d'un large débat, du fait de la remise en cause des modes de fonctionnement, des structures et des pratiques traditionnels. Quasiment tous les éléments du système connaissent actuellement des changements sous une forme ou sous une autre. Il est demandé au système dans son ensemble de faire plus avec moins. Et de plus en plus, les États membres jugent les résultats au niveau non pas de chaque élément du système, mais du système lui-même dans sa globalité. Ils recherchent une plus grande unité d'objectif, une plus forte cohérence dans l'action et demandent que les efforts collectifs engagés donnent des résultats précis, concrets.

164. Une idée-force qui se dégage des actuelles discussions et positions intergouvernementales sur la réforme est que les organisations du système doivent se concentrer chacune sur son domaine de compétence de base, tout en renforçant leur action conjointe et leur collaboration. On estime pouvoir ainsi optimiser les coûts, exploiter les complémentarités des organisations et permettre au système de traiter de manière intégrée le nombre croissant de problèmes mondiaux interdépendants exigeant des solutions d'ensemble. C'est là en grande partie l'approche qu'a suivie le CAC dans ses travaux, en insistant sur un clair partage des responsabilités au sein du système, d'une part, et sur le lancement d'activités conjointes spécifiques devant donner des résultats concrets selon un calendrier déterminé, d'autre part.

165. Au niveau interorganisations, les mesures en cours pour renforcer la complémentarité des programmes doivent s'accompagner d'un effort renouvelé pour identifier et privilégier des objectifs et des thèmes prioritaires communs, concevoir des mécanismes collectifs pour faire face à de nouveaux besoins, et concerter des politiques et des stratégies globales.

### **2. Division du travail entre la CNUCED et d'autres organisations de développement**

166. Le secrétariat de la CNUCED a noué un grand nombre de liens avec des organisations internationales de développement. Pour ce qui est de la forme, ces liens vont de relations opérationnelles concrètes à la signature de mémorandums d'accord et autres accords formels; pour ce qui est du fond, ils vont de simples échanges d'information et de documentation à la réalisation de projets communs. Sont concernés les organisations membres du CAC, d'autres organisations

internationales, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement, des organisations régionales et sous-régionales, des organismes de produit, des organismes d'investissement et des associations commerciales 12/.

167. Le point essentiel, comme indiqué plus haut, est de définir des relations qui tiennent pleinement compte des avantages comparatifs de chaque organisation, optimisent les synergies et évitent les chevauchements inutiles. Des discussions ont notamment été engagées, à cet égard, avec les commissions régionales et avec le Centre du commerce international (CCI). Avec les premières, la division naturelle du travail fait que la CNUCED couvre les aspects d'ensemble, mais s'en remet aux commissions pour un traitement plus détaillé des aspects régionaux. Un exemple récent en est la rédaction d'un document commun avec la Commission économique pour l'Europe sur "La crise russe", paru en octobre 1998. Dans le cas du CCI, les discussions portent sur les rôles respectifs des deux organisations concernant la coopération technique fournie aux gouvernements ou aux entreprises. Ces discussions et d'autres se poursuivront en fonction des priorités et des domaines fondamentaux définis par la Conférence à sa dixième session.

168. La communauté internationale a reconnu qu'il était important d'examiner les questions de développement sous différents points de vue. Il est nécessaire, en particulier dans le domaine des analyses de l'économie mondiale, qui constitue une importante partie du mandat de la CNUCED, de préserver les conditions d'une réflexion indépendante. De nombreuses organisations réalisent de telles analyses, mais chacune le fait dans sa propre optique. Cette liberté d'expression garantit le pluralisme intellectuel et une saine concurrence d'idées. Il convient donc de faire la distinction entre les domaines (par exemple, la collecte de statistiques) où la présence de plus d'une organisation signifierait un chevauchement d'activités et les domaines où, au contraire, la pluralité des opinions contribue à enrichir l'actuel débat international sur les questions économiques et les questions de développement.

### **C. La CNUCED, la société civile et le secteur privé**

169. Une plus grande participation de la société civile à leurs activités est de plus en plus considérée par les institutions du système des Nations Unies comme un important moyen d'accroître leur efficacité. C'est pourquoi le système des Nations Unies dans son ensemble cherche de plus en plus à nouer des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, conformément à l'orientation approuvée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 1999.

170. La CNUCED a été à l'avant-garde de ce processus. Lors du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (Columbus (Ohio, États-Unis d'Amérique), 1994), des organisations non gouvernementales (ONG) et des dirigeants d'entreprise ont pu examiner directement avec des représentants gouvernementaux différentes politiques et mesures visant à améliorer la participation des PME et des entreprises des pays en développement au commerce international. À cet égard, on pouvait lire, dans le rapport du Secrétaire

---

<sup>12</sup>On trouvera des renseignements plus complets sur la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales dans le document UNCTAD/EDM/Misc.54, du 5 juin 1998, mis à jour dans les notes sur l'application des recommandations issues de l'examen à mi-parcours, du 22 octobre 1998 et du 28 mai 1999 (UNCTAD/ISS/Misc.239).

général à la neuvième session de la Conférence, publié au début de 1996, ce qui suit :

*Nous pourrions ... nous inspirer [de ce précédent] pour offrir, dans les discussions économiques, des modalités de participation aux individus - producteurs et consommateurs - qui auront à mettre en pratique les décisions concernant la production et la consommation formellement adoptées par les gouvernements. Il faut ... espérer que, dans un proche avenir, nous aurons suffisamment de clairvoyance pour commencer d'intégrer le secteur privé et d'autres nouveaux acteurs dans nos activités courantes.*

#### **1. Partenariats avec le secteur privé**

171. Dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" (par. 118), il était demandé à la CNUCED d'accroître la participation de la société civile à ses activités pour "édifier un partenariat durable en faveur du développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED". Le Sommet "Partenaires pour le développement" (Lyon (France), 1998) a à cet égard été un franc succès et a amené des acteurs non gouvernementaux, notamment des entreprises privées, à s'engager à participer aux activités opérationnelles de la CNUCED. Il a ouvert des perspectives prometteuses concernant la mobilisation du savoir-faire, des compétences et des ressources du secteur privé pour l'exécution de projets communs en faveur du développement. En même temps, il a soulevé d'importantes questions quant aux types de partenariat qui pouvaient être envisagés, étant donné les approches fondamentalement différentes des organisations internationales, d'un côté, et des agents économiques privés, soucieux de profit et de rentabilité économique, de l'autre.

172. En particulier, une distinction doit être faite entre, d'une part, des partenariats où l'intérêt commun de la CNUCED et du partenaire réside dans la réalisation ou la promotion d'activités de recherche concernant des domaines spécifiques d'activités économiques dans les pays en développement et, d'autre part, des partenariats portant sur l'exécution en commun d'activités de coopération technique devant aboutir à un produit final bien défini, qu'il s'agisse d'un logiciel, d'un programme de formation ou de conseils. Dans le premier cas, le partenaire voudra peut-être promouvoir son image de marque en faisant largement savoir qu'il participe à des activités de recherche conjointes avec l'ONU. Pour lui donner satisfaction, il faudra peut-être réviser les directives en vigueur concernant, par exemple, l'utilisation du nom et du logo des Nations Unies, mais cela ne semble pas poser d'obstacles insurmontables du point de vue de la préservation de l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies.

173. En revanche, la deuxième catégorie de partenariat risque de créer des conflits d'intérêts. Étant donné que les partenaires dans ce type de collaboration pourraient être des entreprises commerciales, aux problèmes évoqués plus haut s'ajoute la question beaucoup plus difficile de la transparence du choix d'un partenaire plutôt que d'un autre et des avantages commerciaux potentiellement inéquitables qui pourraient être ainsi donnés au partenaire choisi. Un autre problème concerne d'éventuelles réclamations de la part des bénéficiaires dans le cas de conseils ou d'un appui technique qui pourraient être considérés comme inadaptés, incorrects ou mal orientés.

174. Loin d'être propres à la CNUCED, ces problèmes sont communs à l'ensemble des institutions du système des Nations Unies. Ils n'ont pas à ce jour été résolus, et on ne dispose toujours pas en la matière de directives précises et cohérentes. Des efforts sont en cours, sous l'égide de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, pour établir de telles directives, efforts auxquels participe le secrétariat de la CNUCED.

## **2. Intégrer la société civile aux débats à la CNUCED**

175. On dispose désormais d'une expérience suffisante pour envisager d'améliorer les relations structurées qui existent entre la CNUCED et les acteurs non gouvernementaux. Des rencontres régulières, institutionnalisées, entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pourraient être organisées, qui seraient expressément convoquées pour permettre à des représentants de la société civile et du secteur privé de dialoguer avec les gouvernements. La finalité de ces rencontres serait de permettre à la CNUCED :

- D'enrichir ses débats sur les questions de politique générale concernant le commerce mondial, le financement, la circulation des connaissances et de l'information, la technologie, et leurs liens avec le développement. La participation de ceux qui prennent les décisions commerciales, financières et technologiques qui influent sur le processus de développement économique, et d'organisations non gouvernementales de terrain constituerait un apport précieux d'expériences pragmatiques et d'observations concrètes;
- D'être informée régulièrement des incidences de ses activités dans les pays en développement;
- De garantir la transparence de la conception et de la mise en oeuvre de nouveaux partenariats avec des acteurs non gouvernementaux dans le cadre de ses activités de coopération technique.

176. Chaque rencontre - il n'y en aurait pas plus de trois au cours de chaque exercice biennal - serait consacrée à un thème précis, qui pourrait être sélectionné en fonction des critères suivants : pertinence de ce thème par rapport aux débats internationaux en cours et aux activités de la CNUCED; possibilités qu'il en découle une action concrète; et possibilités qu'il en découle également d'autres activités conjointes avec la société civile. Les participants seraient choisis en fonction de leur contribution potentielle au thème retenu. Les décisions concernant les dates et le thème de chaque rencontre, ainsi que le choix des participants seraient prises par le Secrétaire général de la CNUCED en consultation avec les gouvernements des États membres. Les résultats des discussions feraient l'objet d'un rapport du Secrétaire général au Conseil du commerce et du développement, qui pourrait ensuite être diffusé dans le cadre d'une série de publications spéciale.

177. Le secrétariat continuerait, par ailleurs, de tenir des consultations annuelles avec les ONG et les syndicats.

178. Deux autres idées pourraient être envisagées pour renforcer la participation de la société civile aux travaux de l'organisation. L'une consisterait à autoriser la participation structurée d'acteurs non

gouvernementaux, dont le secteur privé, aux réunions d'experts de la CNUCED. Cela semble d'autant plus possible que, si les experts qui participent à ces réunions sont désignés par les gouvernements, ils y assistent à titre personnel. Des modalités peuvent être conçues pour permettre la participation de représentants de la société civile sans altérer le caractère intergouvernemental des réunions. Cette proposition donnerait satisfaction aux nombreuses ONG et associations professionnelles qui estiment que la CNUCED, à l'instar d'autres institutions des Nations Unies, n'encourage généralement pas suffisamment leur participation aux réunions intergouvernementales. Le secrétariat serait disposé à explorer différentes possibilités si les gouvernements le souhaitent.

179. La deuxième idée serait d'instituer des mécanismes de rétro-information dans les pays, en créant un réseau décentralisé de "groupes de dialogue" locaux, réels ou virtuels. Ces groupes examineraient des questions relatives au commerce et au développement dans une perspective nationale et régionale et communiqueraient leurs conclusions à la CNUCED pour examen; ils pourraient également servir à faire remonter l'information sur l'application et le suivi des activités de coopération technique de la CNUCED.

#### **D. La CNUCED à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : observations finales**

180. L'économie mondiale a connu une évolution rapide au cours des dernières décennies, et on peut affirmer sans guère risquer de se tromper que les changements seront également rapides dans les décennies à venir. La direction que prendront ces changements est, comme toujours, difficile à prévoir avec précision, mais il est à peu près certain que la tendance à une plus grande interaction des peuples et des économies à l'échelle mondiale se poursuivra.

181. La mondialisation est impulsée par l'activité des entreprises privées. L'extension mondiale croissante de celles-ci n'est pas allée de pair avec une extension correspondante des instruments de gestion publique, ce qui a contribué à aggraver la vulnérabilité et l'instabilité de larges secteurs de l'économie mondiale, ainsi que les inégalités dans la répartition des fruits de la mondialisation : les pays pauvres et les groupes de population pauvres dans les pays risquent d'être de plus en plus marginalisés.

182. Il est urgent d'améliorer la gestion des affaires économiques, au niveau mondial et au niveau national, et l'objectif de développement doit être au cœur de cet effort d'amélioration. La CNUCED contribuera à cette entreprise, et elle doit s'adapter pour donner son plein potentiel.

183. L'éventail des connaissances et des informations nécessaires pour élaborer des politiques efficaces ne cesse de s'élargir en raison de la complexité croissante des politiques économiques. Un appui doit être apporté à cet égard aux responsables et aux décideurs dans les pays en développement. Trois exemples tirés de la propre expérience de la CNUCED permettent d'illustrer la nature de cet appui : les pays en développement ont besoin d'apprendre à utiliser les techniques modernes de gestion des risques pour gérer les problèmes posés par l'instabilité des prix des produits de base; ils ont besoin de savoir comment évaluer les incidences probables sur leurs intérêts des modifications qu'il est proposé d'apporter au régime commercial; et ils ont besoin de savoir quelles politiques de promotion de l'investissement étranger direct ont donné de bons résultats et lesquelles ont échoué (et pourquoi). La CNUCED doit mettre à profit

sa propre riche expérience pour accroître sa capacité de produire et de transmettre des connaissances sur les politiques de développement. À cette fin, elle doit utiliser pleinement les divers instruments dont elle dispose : réunions intergouvernementales, dialogue avec la société civile, activités du secrétariat.

184. La compétitivité des entreprises privées repose de plus en plus sur le savoir, l'information et la technologie. Les politiques, les institutions et les pratiques qui influent sur la création et la diffusion de connaissances commercialement utiles jouent un rôle essentiel dans le développement des entreprises locales dans les pays en développement, et donc dans le processus de développement dans son ensemble; elles devraient faire l'objet d'un examen attentif de la part de la CNUCED à l'avenir, de façon que celle-ci puisse déterminer les questions de politique générale qui intéressent le développement.

185. La croissance et les politiques de développement sont de plus en plus tributaires du savoir, ce qui a deux importantes conséquences pour la CNUCED.

186. Premièrement, le savoir provient de nombreuses sources et emprunte de nombreux canaux de transmission. Tous les acteurs de la société sont soit consommateurs, soit producteurs de savoir (ou les deux) et sont donc directement concernés par les problèmes liés à la production et à la diffusion du savoir. Dialoguer avec la société civile sur ce thème apparaît particulièrement approprié.

187. Deuxièmement, étant donné la place prépondérante du savoir dans l'activité économique, la question de l'équité ne peut que renvoyer à la question de l'accès au savoir. La problématique traditionnelle de l'influence de l'accès aux ressources sur l'équité reste tout à fait d'actualité. Mais la connaissance est libératrice, et il ne peut y avoir de réduction durable de la pauvreté ou de diminution de l'écart entre pays riches et pays pauvres sans cette libération par le savoir.

188. La valeur ajoutée d'institutions de développement telles que la CNUCED tient à leur capacité de produire de nouvelles idées grâce à leur activité de recherche et à une expérience des problèmes de développement acquise au fil d'années d'activités opérationnelles. Une constante de la mission en faveur du développement que mène la CNUCED depuis sa création a certainement été sa capacité d'être un centre de recherche, d'innovation conceptuelle et d'analyse des politiques, un centre de production d'idées et d'initiatives.

189. La CNUCED ne pourra s'acquitter de sa tâche - promouvoir un dialogue constructif entre les États membres et fournir des conseils pour l'élaboration des politiques nationales et l'instauration d'un environnement propice au commerce et au développement - que si les résultats de ses activités de recherche et les enseignements tirés de ses activités sur le terrain sont portés à la connaissance des individus et des institutions qui influencent, façonnent et appliquent les politiques dans les États membres. En ce sens, une large diffusion de l'information joue un rôle indispensable dans l'exécution des mandats, d'où la nécessité de prévoir les ressources humaines et techniques nécessaires pour que le message de la CNUCED atteigne le public visé.

190. En tant qu'institution de développement, la CNUCED doit rester fermement ancrée dans sa mission et son mandat, tout en suivant l'évolution de l'économie mondiale. En se transformant dans les années à venir en institution de savoir, elle pourra avoir une approche plus efficace des questions d'équité qui sont sa

préoccupation traditionnelle, tout en s'adaptant aux changements de l'économie mondiale et à leurs conséquences pour le développement.

-----